

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

Annexe au procès-verbal de la séance du 14 novembre 1967.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires culturelles (1), sur le projet de loi de finances pour 1968, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME II

Affaires culturelles.

CINEMA. — THEATRES NATIONAUX

Par M. Georges LAMOUSSE,
Sénateur.

Mesdames, Messieurs,

Votre rapporteur a reçu mission de présenter devant vous l'avis de votre Commission sur deux secteurs particuliers du budget du Ministère des Affaires culturelles, le cinéma et les théâtres nationaux.

(1) Cette commission est composée de : MM. Louis Gros, *président* ; Georges Lamousse, Adolphe Chauvin, André Cornu, *vice-présidents* ; Jean Fleury, Claudius Delorme, Ahmed Abdallah, *secrétaires* ; Jean de Bagnaux, Clément Balestra, Roger Besson, Florian Bruyas, Henri Caillavet, Georges Cogniot, Mmes Suzanne Crémieux, Renée Dervaux, MM. André Diligent, Roger Duchet, Charles Durand, Hubert Durand, Yves Estève, Jean Filippi, Charles Fruh, François Giacobbi, Alfred Isautier, Louis Jung, Jean Lacaze, Adrien Laplace, Pierre-René Mathey, Claude Mont, Jean Noury, Dominique Pado, Paul Pauly, Jacques Pelletier, Hector Peschaud, Gustave Philippon, Jacques Rastoin, Georges Rougeron, Pierre Roy, Paul Symphor, Edgar Tailhades, Mme Jeannette Thorez-Vermeersch, MM. René Tinant, Maurice Vérillon, Jean-Louis Vigier.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (3^e législ.) : 426 et annexes, 455 (tomes I à III et annexe 1), 459 (tomes I et II) et in-8° 65.

Sénat : 15 et 16 (tomes I, II et III, annexes 1 et 2) (1967-1968).

Lois de finances. — Affaires culturelles - Cinéma - Théâtre.

I. — LE CINEMA

La crise qui atteint le cinéma français depuis 1947 a été maintes fois analysée pour qu'il soit utile de développer dans le détail la situation actuelle de cette industrie.

Après avoir indiqué quels sont les textes budgétaires qui concernent le cinéma, nous nous bornerons, cette année, à apporter, pour chacune des branches concernées, quelques éléments nouveaux d'appréciation que nous avons pu déceler.

On trouvera en annexe au présent avis, le bilan de l'activité cinématographique française en 1966, document établi par le Centre national de la Cinématographie.

A. — L'aide de l'Etat au cinéma.

Les textes budgétaires concernant l'industrie cinématographique, relatifs à l'exercice 1968, se trouvent aux comptes spéciaux du Trésor (pages 32 et 33), aux articles 19 et 23 du projet de loi de Finances, enfin aux chapitres 43-03 et 56-32 du budget du Ministère des Affaires culturelles.

1° COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR

Le compte spécial du Trésor concernant le soutien financier de l'industrie cinématographique se présente ainsi :

COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE

Soutien financier de l'industrie cinématographique.

Textes constitutifs. — Loi de finances pour 1960, article 76 ; décret n° 59-733 du 16 juin 1959, modifié par le décret n° 62-758 du 30 juin 1962 ; décret n° 63-322 du 19 mars 1963 ; loi de finances pour 1967, article 64.

Objet. — Retracer l'emploi des ressources affectées au soutien financier accordé par l'Etat à l'industrie cinématographique. Ce soutien prend la forme, soit de subventions et de garanties de recettes, soit de prêts consentis par l'intermédiaire du Fonds de développement économique et social, soit encore d'avances sur recettes.

	BUDGET voté 1967.	EVALUATION pour 1968.	DIFFÉRENCE par rapport à 1967.
A. — Evaluation des recettes :			
Ligne 1. — Produit de la taxe additionnelle au prix des places dans les salles de spectacles cinématographiques	80.000.000	97.000.000	+ 17.000.000
Ligne 2. — Produit de la taxe de sortie de films	4.000.000	4.000.000	»
Ligne 3. — Remboursement des prêts consentis	4.000.000	1.700.000	— 2.300.000
Ligne 4. — Remboursement des avances sur recettes	3.500.000	3.400.000	— 100.000
Ligne 5. — Recettes diverses ou accidentelles	Mémoire.	Mémoire.	»
Totaux	91.500.000	106.100.000	+ 14.600.000
B. — Prélèvement sur les excédents de recettes des années antérieures.....			
Total des recettes affectées.....	91.500.000	106.100.000	+ 14.600.000

Analyse des différences par rapport à 1967.

Ligne 1 (+ 17.000.000) : ajustement du produit de la taxe sur la base des derniers résultats connus.

Ligne 3 (— 2.300.000) : évaluation conforme à l'échéancier de remboursement des prêts consentis par le Fonds.

Ligne 4 (— 100.000) : ajustement aux recettes prévisibles.

Crédits de dépenses :

	1967	1968		
	BUDGET voté.	SERVICES votés.	MESURES nouvelles.	TOTAL
Chapitre 1 ^{er} . — Soutien de l'industrie cinématographique :				
— Subventions et garanties de recettes	14.500.000	15.000.000	»	15.000.000
— Avances sur recettes.	9.500.000	10.000.000	»	10.000.000
— Prêts	»	»	»	»
	24.000.000	25.000.000	»	25.000.000
Chapitre 2. — Subventions à la production de films de long métrage.....	55.000.000	55.000.000	»	55.000.000
Chapitre 3. — Subventions à l'exploitation cinématographique	10.000.000	22.000.000	»	22.000.000
Chapitre 4. — Frais de gestion	2.500.000	3.200.000	»	3.200.000
Chapitre 5. — Remboursement de la taxe de sortie de films indûment perçue (1)	»	900.000	»	900.000
Chapitre 6. — Dépenses diverses ou accidentelles	Mémoire.	»	»	»
Totaux	91.500.000	106.100.000	»	106.100.000

(1) Crédits évaluatifs.

Analyse des différences par rapport à 1967.

Services votés.

Chapitre 1 ^{er} : ajustement aux besoins prévisibles	+ 1.000.000
Chapitre 3 : ajustement du crédit aux besoins prévisibles en matière d'aide à l'exploitation cinématographique	+ 12.000.000
Chapitre 4 : majoration tenant compte de l'activité accrue du service du fait de la mise en œuvre des modalités d'aide à l'exploitation cinématographique	+ 700.000
Chapitre 5 : crédit correspondant aux remboursements prévisibles de la taxe de sortie de films. Cette dépense était imputée auparavant sur le chapitre « Dépenses diverses ou accidentelles »	+ 900.000
Total en plus	+ 14.600.000
Charge nette	Néant.

2° PROJET DE LOI DE FINANCES

a) Art. 19. — *Allégement fiscal en faveur de l'industrie cinématographique.*

Texte de l'article. — I. — Les dispositions de l'article 12-I de la loi n° 66-935 du 17 décembre 1966 sont reconduites pour l'année 1968.

II. — Les séances cinématographiques principalement destinées à la jeunesse et à la famille, définies à l'article 1561-2° du Code général des impôts, sont exemptées de l'impôt sur les spectacles jusqu'à concurrence de 1.000 F de recettes hebdomadaires.

L'article 1562-3° du Code général des impôts est abrogé.

III. — L'article 1562-A du Code général des impôts est modifié comme suit : « Les conseils municipaux des villes où sont exploitées des salles cinématographiques classées dans la catégorie d'art et d'essai peuvent faire bénéficier ces exploitations d'une réduction de l'impôt sur les spectacles calculée par paliers de recettes hebdomadaires, conformément au barème ci-après :

100 % jusqu'à 1.000 F ;

50 % au-delà de 1.000 F et jusqu'à 2.000 F ;

25 % au-delà de 2.000 F et jusqu'à 5.000 F.

Le reste de l'article sans changement.

Exposé des motifs. — La loi n° 66-10 du 6 janvier 1966 portant réforme des taxes sur le chiffre d'affaires qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1968, allège sensiblement la charge fiscale supportée par les exploitations cinématographiques. En attendant toutefois que l'incidence de la réforme se soit fait pleinement sentir, il paraît opportun de reconduire l'application de l'article 12-I de la loi de finances pour 1967 qui a suspendu pendant un an la perception du droit de timbre des quittances sur les billets d'entrée dans les salles lorsque leur prix n'excède pas 10 F.

Par ailleurs, deux mesures d'allégements supplémentaires sont proposées, en faveur :

— d'une part, des séances principalement destinées à la jeunesse et à la famille ;

— d'autre part, des salles classées dans la catégorie d'art et d'essai.

Pour les séances principalement destinées à la jeunesse et à la famille, la part de recettes hebdomadaires totalement exemptées de l'impôt sur les spectacles est portée de 800 à 1.000 F. En conséquence, l'imposition au demi-tarif, prévue à l'article 1562-3° du Code général des impôts pour la part de recettes hebdomadaires comprise entre 800 et 1.000 F, est supprimée.

Pour les salles classées dans la catégorie d'art et d'essai, la concordance est rétablie entre les parts de recettes hebdomadaires pouvant bénéficier d'une réduction de l'impôt sur les spectacles et les paliers de recettes hebdomadaires de taxation des exploitations cinématographiques instituées par l'article 33-1 de la loi n° 66-10 du 6 janvier 1966.

b) Art. 23. — *Relèvement des taux de la taxe spéciale venant en complément du prix des places dans les salles de spectacles cinématographiques.*

Texte de l'article. — A compter du 1^{er} janvier 1968, la taxe spéciale venant en complément du prix des places dans les salles de spectacles cinématographiques est perçue aux taux ci-après :

0,20 F pour les places dont le prix est égal ou supérieur à 1,55 F et inférieur à 1,85 F ;

0,30 F pour les places dont le prix est égal ou supérieur à 1,85 F et inférieur à 2 F ;

0,40 F pour les places dont le prix est égal ou supérieur à 2 F et inférieur à 2,5 F ;

0,55 F pour les places dont le prix est égal ou supérieur à 2,5 F et inférieur à 3 F ;

0,65 F pour les places dont le prix est égal ou supérieur à 3 F et inférieur à 3,5 F ;

0,70 F pour les places dont le prix est égal ou supérieur à 3,5 F et inférieur à 4 F ;

0,75 F pour les places dont le prix est égal ou supérieur à 4 F et inférieur à 4,5 F ;

0,80 F pour les places dont le prix est égal ou supérieur à 4,5 F et inférieur à 5 F ;

0,85 F pour les places dont le prix est égal ou supérieur à 5 F et inférieur à 6 F ;

0,90 F pour les places dont le prix est égal ou supérieur à 6 F et inférieur à 7 F ;

0,95 F pour les places dont le prix est égal ou supérieur à 7 F et inférieur à 8 F ;

1,00 F pour les places dont le prix est égal ou supérieur à 8 F et inférieur à 9 F ;

1,10 F pour les places dont le prix est égal ou supérieur à 9 F et inférieur à 10 F.

Au-delà, la taxe est majorée de 0,10 F chaque fois que le prix de la place atteint un multiple de 1 F.

Exposé des motifs. — L'article 64 de la loi de finances pour 1967 a prévu le rétablissement en faveur des salles de spectacles cinématographiques d'une aide financière de l'Etat sous la forme de subventions destinées, soit à faciliter dans les salles existantes l'amélioration des installations techniques et de l'équipement d'accueil des spectateurs, soit à favoriser la création de salles nouvelles dans les agglomérations qui en sont dépourvues.

L'accroissement parallèle des ressources affectées à ce soutien financier a été obtenu par une majoration de la taxe spéciale venant en complément des prix des places dans les cinémas prévue par l'article 12-II-2° de la loi de finances pour 1967 et par deux arrêtés du 27 décembre 1966 du Ministre de l'Economie et des Finances.

Il apparaît nécessaire de prévoir pour 1968 un nouvel accroissement des recettes portées au compte d'affectation spéciale en vue d'accentuer le concours financier que l'Etat prête à l'industrie cinématographique.

La mesure proposée à cet effet tend à majorer les taux de la taxe spéciale de 0,10 F pour tous les prix des places égaux ou supérieurs à 2 F et inférieurs à 3 F, de 0,15 F pour les prix des places égaux ou supérieurs à 3 F et inférieurs à 9 F, de 0,20 F pour les prix des places égaux ou supérieurs à 9 F.

Pour les places dont le prix est égal ou supérieur à 1,55 F et inférieur à 2 F, les taux demeurent inchangés.

En raison de l'allègement de la charge fiscale du cinéma qui résultera, à partir du 1^{er} janvier 1968, de l'application de la réforme des taxes sur le chiffre d'affaires, ce relèvement de la taxe spéciale ne doit avoir aucune incidence sur le prix des places.

3° BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

a) Le chapitre 43-03, relatif aux activités cinématographiques, comporte un crédit total de 2.366.500 F dont 270.000 F de mesures nouvelles qui majorent la subvention allouée à l'Institut des Hautes Etudes cinématographiques.

Le crédit affecté à la production cinématographique — 200.000 F — demeure inchangé par rapport à 1967. Il en est de même pour la cinémathèque française dont le crédit reste fixé à 1.205.000 F.

CHAPITRE 43-03

Activités cinématographiques.

	1967	1968		
	Crédits votés.	Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.
<i>Article 1^{er}. — Institut des hautes études cinématographiques.....</i>	822.500	691.500	+ 270.000	961.500
<i>Article 2. — Production cinématographique</i>	200.000	200.000	»	200.000
<i>Article 3. — Cinémathèque française</i>	1.205.000	1.205.000	»	1.205.000
Totaux	2.227.500	2.096.500	+ 270.000	2.366.500

b) Le chapitre 56-32 comporte :

— un crédit de 1.300.000 F concernant la construction du local de conservation des films au Bois-d'Arcy ;

— un crédit de 300.000 F alloué au laboratoire « Son et Image ».

B. — Analyse de la situation du cinéma français.

La fréquentation cinématographique a continué de décroître ces dernières années en France. Alors que le nombre des spectateurs était de 423,7 millions en 1947, il n'était plus que de 275,8 millions en 1964, de 259,1 millions en 1965 et de 232,8 millions en 1966. Cette diminution s'est poursuivie en 1967 et représentera, pour l'ensemble de l'année, un fléchissement de l'ordre de 5 à 7 %.

Parallèlement à cette baisse de fréquentation, on constate depuis 1966 seulement un fléchissement sérieux des recettes elles-

mêmes : 790,38 millions de francs en 1965, contre 777,4 millions en 1966.

Une troisième remarque concerne l'inégalité du rendement des films qui s'est encore accentuée. Le film de carrière moyenne a tendance à disparaître. La réalisation d'un film devient, pour le producteur, une véritable aventure susceptible soit de lui rapporter des sommes considérables, soit de le mettre dans une situation financière difficile. On observe actuellement que certains films français ou étrangers obtiennent des succès de fréquentation, donc de recettes, jamais atteints dans le passé. D'autres, par contre, connaissent un échec total. Ces inégalités tiennent à la nature du film, à sa valeur, mais aussi à des impondérables difficiles à discerner.

Le niveau intellectuel et mental du public a beaucoup augmenté ces dernières années et on peut remarquer sa préférence pour les films de qualité. On note également son goût pour les films en couleurs et en grand format.

L'examen des statistiques concernant les films de long métrage permet de déceler cette progression des films en couleurs et de format large depuis 1962. Pour la première fois, en 1965, le nombre des films en couleurs (72) l'emporte sur celui des films en noir et blanc et près de 41 % sont produits en format large. En 1966, sur 130 films, 104 ont été produits en couleurs.

Le goût du public se manifeste aussi pour les films musicaux et les films tournés en extérieurs, formule beaucoup plus coûteuse que le tournage en studio.

Tous ces éléments de spectacles contribuent avec les tarifs proprement cinématographiques à augmenter de manière sensible le prix de revient des films. Le coût moyen du film français qui était de 1,42 million de francs en 1965 est passé à 1,99 million en 1966.

Les petits et moyens films ayant un budget de l'ordre de 1 à 2 millions sont plus nombreux que ceux dont le budget est supérieur ce qui est regrettable car ce sont les grands films et notamment les films en couleurs qui se vendent le mieux à l'étranger.

Aussi, lorsque le devis d'un film dépasse 5 millions, est-il alors pratiquement impossible pour les Français de le réaliser seuls. Les producteurs doivent, dans ce cas, envisager soit le système de la coproduction, avec participation étrangère, soit la participation des compagnies américaines.

Depuis une vingtaine d'années, la France s'est engagée dans une politique de coproduction avec des pays étrangers parce qu'elle ne peut trouver dans ses propres ressources les capitaux nécessaires pour produire des films à grand budget. De tels accords ont été passés avec une douzaine de pays. Les coproductions franco-italiennes sont les plus anciennes mais des accords sont conclus avec les pays d'Europe de l'Est en raison des conditions économiques avantageuses. Ces accords de coproduction sont, cette année, en légère croissance.

Grâce à certaines mesures prises il y a quelques années, notamment l'exigence d'un capital minimal, le nombre des producteurs français a sensiblement diminué, il est passé de 680 à 180, dont seulement une cinquantaine de producteurs actifs. La plupart des producteurs travaillent en artisans à l'élaboration d'une ou deux œuvres de qualité tandis que les grandes compagnies produisent plutôt des films de caractère commercial. La réalisation de films ressort beaucoup plus du domaine artistique que du secteur industriel. Le problème consiste donc moins à produire un nombre toujours plus grand de films qu'à lancer sur le marché des œuvres capables, par leurs qualités, d'attirer le plus grand nombre de spectateurs.

Le nombre des films entièrement français produits chaque année — une centaine environ — a peu varié depuis 1946. La production française ne paraît pas excessive si l'on considère que l'Italie crée 280 films, les Etats-Unis 170, la Grande-Bretagne 70, l'Allemagne 72, l'Union soviétique 115 et le Japon 483. En outre, plus la production est importante, plus la chance d'avoir des films de qualité est grande.

De nombreuses récompenses sont venues honorer les films français présentés dans les diverses manifestations internationales ; on notera plus particulièrement :

- à Cannes : *Un homme et une femme* de Claude Lelouch ;
- à Venise : *Au hasard Balthazar* de Robert Bresson ;
- à San Sebastian : *Tant qu'on a la santé* de Pierre Etaix ;
- à Karlovy Vary : *La vie de Château* de Jean-Claude Rappeneau ;
- à Mar del Plata : prix d'interprétation féminine à Mireille Darc dans *Galia*.

En ce qui concerne l'exploitation, 300 à 400 visas de censure sont délivrés chaque année pour des films de long métrage parlant français ou doublés. La carrière de ces films est évidemment inégale, elle peut durer quelques semaines en cas d'échec ou indéfiniment en cas de succès.

Le nombre d'établissements cinématographiques, après être resté relativement stable de 1957 à 1962, baisse désormais régulièrement chaque année :

1957	5.732 salles.
1962	5.742 —
1963	5.683 —
1964	5.592 —
1965	5.454 —
1966	5.283 —

La plupart d'entre elles appartiennent à des entreprises individuelles. Celles qui relèvent de grands circuits, comme Gaumont, Pathé, Union générale cinématographique, sont importantes et bien équipées, mais leur nombre ne dépasse pas 150. On constate depuis quelques années que les grandes salles de 1.000 places perdent de leur intérêt au profit de salles plus petites et plus confortables. Cette tendance correspond à une mentalité du public qui préfère une salle coquettement décorée, comportant des annexes, bar, bibliothèque. Parallèlement à ce mouvement de fermeture, il est indispensable de prévoir et de favoriser la construction de salles nouvelles en raison du développement urbain. Les salles doivent être transformées, leur confort amélioré pour satisfaire un public aux exigences plus grandes.

*
* *

Quelles sont, cette année, les mesures prises par le Gouvernement en faveur de l'industrie cinématographique ?

1° Un effort de détaxation a été introduit par la loi du 6 janvier 1966 portant réforme des taxes sur le chiffre d'affaires.

En matière cinématographique, cette loi supprime, à partir du 1^{er} janvier 1968, la taxe locale qui était perçue au taux de 8,5 %. Mais cette loi laisse en dehors du champ d'application de la T. V. A.

les entreprises de spectacles cinématographiques qui restent assujetties à l'impôt sur les spectacles. A partir du 1^{er} janvier 1968, les tarifs de cet impôt seront aménagés de la manière suivante :

— jusqu'à 1.000 F.....	1 %
— de 1.000 à 2.000 F.....	6 %
— de 2.000 à 3.000 F.....	12 %
— au-dessus de 3.000 F.....	18 %

De ces dispositions résulterait un allègement de 40 millions environ de la charge fiscale pesant sur le cinéma. Cependant, le maintien de la possibilité laissée aux communes de majorer de 50 % le taux de l'impôt sur les spectacles laisse peser un risque sur le cinéma. Dans ce cas, l'allègement fiscal serait beaucoup plus réduit.

D'autres mesures sont prévues :

— les dispositions de l'article 12-I de la loi du 17 décembre 1966 suspendant pour un an la perception du timbre de quittance sur les billets d'entrée d'un prix inférieur à 10 F est reconduite pour l'année 1968 ;

— les séances cinématographiques principalement destinées à la jeunesse et à la famille sont exemptées de l'impôt sur les spectacles jusqu'à concurrence de 1.000 F de recettes hebdomadaires ;

— enfin, les salles classées dans la catégorie d'art et d'essai peuvent, sur décision des conseils municipaux, bénéficier d'une réduction de l'impôt sur les spectacles, calculée par paliers de recettes hebdomadaires, conformément au barème ci-après :

100 % jusqu'à 1.000 F ;
50 % de 1.000 à 2.000 F ;
25 % de 2.000 à 5.000 F.

2° Le compte spécial « soutien financier à l'industrie cinématographique » enregistre une augmentation de la subvention allouée aux exploitants de salles pour les travaux de modernisation qu'ils effectuent.

Cette aide, supprimée en 1959, a été rétablie l'an dernier moyennant une majoration de la taxe additionnelle au prix des places. En fait, une partie seulement du produit de cette majoration avait été réduite en autorisations de dépenses pour l'année 1967. Un arrêté récent a ouvert un complément de crédit et porté ainsi à 22 millions de francs la dotation de l'année en cours. Celle-ci permettra au Centre national de la Cinématographie d'accorder des subventions aux exploitants qui effectueront des travaux propres à donner un nouvel essor à l'exploitation des salles. Les devis des travaux devront être agréés par une commission. Ce crédit de 22 millions serait élargi l'année prochaine à un niveau compris entre 40 et 45 millions.

*

* *

L'attention de votre Commission a été appelée sur deux problèmes importants :

1° Les taux de la taxe additionnelle au prix des places vont être majorés dans de sensibles proportions afin que soit augmentée la dotation d'aide réservée à l'exploitation.

Il est indispensable que la taxe additionnelle au prix des places, soit toujours perçue en plus du prix taxable et que, par conséquent, les prix actuellement pratiqués puissent être majorés, le moment venu, du supplément de la taxe additionnelle.

S'il en était autrement, la répartition de la recette commerciale entre exploitant et distributeur se trouverait profondément modifiée et l'économie des conventions passées entre les uns et les autres, déséquilibrée, au préjudice des distributeurs qui subiraient ainsi une réduction de l'assiette sur laquelle est calculée la part de recettes revenant aux films.

2° La réforme fiscale applicable à compter du 1^{er} janvier 1968 aura pour effet, en ce qui concerne l'imposition des recettes des théâtres cinématographiques :

— d'une part, de supprimer la taxe locale, compensée par l'affectation aux budgets communaux, du produit de l'impôt sur les salaires ;

— d'autre part, de remplacer l'actuel impôt sur les spectacles, par une nouvelle taxe spécifique dont les taux de base sont plus élevés que les taux actuels, selon le tableau ci-dessous :

PALIERS DE RECETTE hebdomadaire.	TAUX de l'actuel impôt sur les spectacles.		PALIERS DE RECETTE hebdomadaire.	TAUX DE L'IMPOT sur les spectacles à compter du 1 ^{er} janvier 1968.	
	Taux de base.	Taux majorés de 50 %.		Taux de base.	Taux majorés de 25 %.
Jusqu'à 500 F.....	1 %	1,50 %	Jusqu'à 1.000 F.....	1 %	1,25 %
De 500 à 1.500 F.....	4 %	6 %	De 1.000 à 2.000 F.....	6 %	7,50 %
De 1.500 à 3.000 F.....	10 %	15 %	De 2.000 à 3.000 F.....	12 %	15 %
Au-dessus de 3.000 F.....	14 %	21 %	Au-dessus de 3.000 F.....	18 %	22,50 %

Nota :

Il est à remarquer que les taux de l'impôt sur les spectacles, à compter du 1^{er} janvier 1968, majorés de 25 %, sont déjà supérieurs aux taux actuels, majorés de 50 %.

A fortiori les taux de base à compter du 1^{er} janvier 1968, majorés de 50 %, seraient beaucoup plus élevés que les taux actuels majorés de 50 % ; ils seraient de :

- 1,50 % jusqu'à 1.000 F de recette hebdomadaire ;
- 9 % de 1.000 à 2.000 F de recette hebdomadaire ;
- 18 % de 2.000 à 3.000 F de recette hebdomadaire ;
- 27 % au-dessus de 3.000 F de recette hebdomadaire.

Les communes ont actuellement la faculté de majorer jusqu'à 50 % les taux de base, de sorte que le taux le plus élevé qui puisse être adopté est celui de 21 %, correspondant à un palier de recette brute hebdomadaire de 3.000 F.

Les communes auront également, à compter du 1^{er} janvier 1968, la faculté de majorer les taux de base du nouvel impôt sur les spectacles.

Il serait souhaitable que le pourcentage de majoration des taux de base ne puisse dépasser 25 %, de façon à ce que, en aucun cas, le nouvel impôt sur les spectacles ne puisse constituer pour l'industrie cinématographique une charge plus lourde que l'impôt actuel.

C. — Action du Ministère des Affaires culturelles.

Dans le domaine cinématographique, l'action du Ministère des Affaires culturelles en faveur de la création artistique se manifeste grâce, d'une part, aux crédits budgétaires inscrits au chapitre 43-03, d'autre part, aux fonds du Compte spécial de soutien au cinéma.

1° Le crédit de 200.000 F alloué à la production cinématographique demeure inchangé par rapport à l'année dernière. Cette subvention modeste a permis la réalisation de films de court métrage consacrés à l'œuvre de peintres et de sculpteurs français. Votre Commission souhaite que cette subvention soit augmentée dans les prochains budgets de façon à permettre la réalisation d'un plus grand nombre de films consacrés au patrimoine artistique et culturel de notre pays.

2° L'aide financière à la production cinématographique est conçue selon deux mécanismes : l'un, automatique, l'autre, sélectif.

a) Les subventions automatiques aux producteurs de films de long métrage sont calculées par application de taux proportionnels aux recettes provenant de l'exploitation des films qu'ils ont antérieurement produits. Ce taux fixé à 13 % demeure cette année inchangé, mais en raison des difficultés spécifiques rencontrées par la production en ce qui concerne l'accès aux sources de financement, le Centre national de la Cinématographie étudie actuellement les moyens de faciliter cet accès. Ces études devraient aboutir à procurer aux entreprises de production les moyens nécessaires pour s'assurer auprès des banques et organismes financiers, un financement correspondant à l'importance des capitaux indispensables à la réalisation d'œuvres cinématographiques de classe internationale susceptibles d'aider le cinéma français à reconquérir sa place sur les marchés étrangers.

b) Le soutien financier de l'Etat se manifeste aussi de façon sélective sous la forme d'avances sur recettes destinées à soutenir la qualité des œuvres cinématographiques qui peuvent être accordées après la réalisation du film, sur avis d'une commission spécialisée, en fonction notamment de la nature du sujet, des caractéristiques et des qualités de l'œuvre cinématographique et des conditions de réalisation ; mais aussi, parfois, avant la réalisation, sur la preuve de la qualité de l'œuvre en projet. Cette avance est remboursée par le producteur si le film fait recette. Dans le cas contraire, l'avance devient une subvention.

Le crédit inscrit à ce poste s'élève à la somme de 10 millions de francs, en légère augmentation par rapport à 1967 ; il permettra au Ministre de continuer la politique pratiquée jusqu'ici destinée à faciliter la production de films de qualité.

En sept ans, 237 films ont bénéficié d'avances sur recettes, soit 34 films par an. Un certain nombre d'entre eux font des recettes intéressantes :

— *L'année dernière à Marienbad* : 654.000 spectateurs en quatre ans ;

— *Le Bonheur* : 400.000 spectateurs en deux ans ;

— *La guerre des boutons* : 6.377.000 spectateurs en quatre ans ;

— *Le journal d'une femme en blanc* : 2 millions de spectateurs en deux ans ;

— *Les parapluies de Cherbourg* : 1.187.000 spectateurs en trois ans.

Les subventions d'aide sélective devraient être plus importantes pour permettre de multiplier les chances d'augmenter le niveau artistique, technique et culturel moyen des films français, mais il s'agit d'un compte spécial du Trésor dont les recettes doivent équilibrer les dépenses.

3° Conquête d'un public nouveau :

Au Centre national du Cinéma a été créé un service chargé de s'occuper de la prospection d'un public nouveau et de la reconquête d'un public sollicité avec force par l'écran de la télévision, les randonnées automobiles et les diverses distractions.

Différentes actions sont actuellement menées en ce sens par le Ministère, parmi lesquelles nous citerons :

1. — Un encouragement au développement d'un secteur non commercial du cinéma (ciné-clubs) qui donne aux jeunes le goût d'un cinéma de qualité ;

2. — Un régime préférentiel pour certaines séances dites « jeunesse et famille » afin de favoriser l'assistance des jeunes à certains programmes ;

3. — Des accords avec les Maisons de la Culture pour établir, vis-à-vis des salles de cinéma, un régime équitable d'activité cinématographique ;

4. — Des efforts pour la mise en œuvre d'une politique de prospection du public dans certaines salles en liaison avec les nombreuses organisations existantes sur le plan professionnel ou culturel. Ces efforts sont généralement connus du public sous le vocable de Cinéma National Populaire ;

5. — Des innovations en matière de publicité pour appeler l'attention du public sur les programmes des salles ;

6. — Une programmation de plus en plus orientée vers le cinéma d' « Art et Essai » en vue de rallier une clientèle qui boude les productions commerciales de qualité courante.

D. — Rapports entre cinéma et télévision.

L'apparition de la télévision a considérablement réduit et parfois même annulé la fréquentation d'une clientèle particulièrement avide de cinéma. Mais, si l'aspect concurrentiel de la télévision se situe essentiellement au plan de la demande, il ne faut pas oublier que, sur le plan industriel et professionnel, c'est-à-dire au stade des conditions de fabrication et de présentation du spectacle par le film, l'évolution des rapports qu'entretient la cinématographie avec la télévision revêt une grande importance. Dans la mesure où cinéma et télévision collaborent étroitement (c'est le cas des U. S. A.) lorsque, par exemple, les sociétés de cinéma fabriquent les programmes de télévision, ou qu'elles tirent de substantiels revenus de la vente des films anciens au petit écran électronique, on peut envisager l'avenir sans crainte excessive, voire, avec un certain optimisme (1).

Dans la mesure, par contre, où la télévision fait cavalier seul, par exemple, en produisant ses propres programmes, en formant ses techniciens et construisant ses studios, soit encore en achetant pour un prix modeste les films de cinéma qui lui sont pourtant indispensables, il y a lieu de se montrer pessimiste quant à l'avenir du cinéma.

En fait, il semble qu'il n'y ait actuellement rien de plus urgent pour le cinéma français (comme pour les autres industries cinématographiques européennes) que d'instaurer des rapports de franche

(1) Tout au moins au stade du producteur, le cas de l'exploitant de cinéma se présentant sous un tout autre angle.

collaboration entre le cinéma et la télévision. Si l'on se rappelle l'exemple américain on sait qu'Hollywood, dans son opération de reconversion a été aidée par le fait qu'elle a pu :

— vendre la quasi-totalité de la production antérieure à la télévision, et ce à des prix forts avantageux. Cet apport lui a permis la mise en chantier de nouveaux films de cinéma en lui procurant une source nouvelle de financement, qui n'est pas près de tarir (encore que la T. V. les consomme plus vite que le cinéma ne les produit) ;

— utiliser ses studios et ses personnels à la fabrication de très nombreuses séries de télévision, tirant ainsi un profit de leur exploitation sur les antennes.

La situation se présente en France tout différemment puisque la télévision s'y est développée indépendamment du cinéma : par référence à l'exemple américain la télévision française présente un caractère autarcique, la fabrication des programmes échappant presque totalement au cinéma. La télévision française s'est, en effet, développée à l'abri d'une situation de monopole.

Créant ses infrastructures de production de programmes, intégrant à ses équipes des techniciens cinématographiques et surtout achetant à des prix fort bas les films de cinéma disponibles qui constituent souvent les programmes favoris des téléspectateurs, la jeune télévision, en pleine expansion, porte des coups sévères à l'industrie cinématographique.

Des rapprochements ont eu lieu et un certain nombre de programmes sont fabriqués chaque année par le secteur cinéma pour la télévision (1). Ajoutons que le marché se présente comme un monopsonne, c'est-à-dire de nombreux vendeurs en face d'un seul acheteur, avec tous les désavantages que cela implique pour les premiers. Il n'est donc pas exagéré d'affirmer qu'une des conditions de survie du cinéma est le réexamen, dans sa totalité, du chapitre des rapports cinéma-télévision. Que s'institue enfin une collaboration du moins au stade de la fabrication et notamment une juste rémunération des milliers d'heures de programmes que le cinéma cède chaque année à la télévision, et bien des espoirs seront permis.

Aussi, c'est au plan politique que paraît devoir essentiellement se situer l'instauration d'une véritable collaboration entre le cinéma et la télévision. Si en effet, au cours des quinze dernières

(1) La plupart en coproduction avec P.O. R. T. F.

années, l'O. R. T. F. s'est développé à l'abri du principe « du monopole » jusqu'à devenir « le premier entrepreneur de spectacles de France », un examen lucide des forces en présence montre combien il est difficile de dégager par une négociation de type classique une solution satisfaisante pour les deux parties.

La négociation engagée depuis fin 1965 par le directeur général du C. N. C. avec l'O. R. T. F. (dont il est, rappelons-le, membre du Conseil d'administration) permet d'espérer une possibilité de solution ; pourtant d'aucuns estiment qu'une solution qui, par exemple, tendrait à réduire le volume des programmes actuellement fabriqués par l'Office pour intensifier au contraire la participation de l'industrie privée, devrait nécessairement être imposée par voie d'autorité.

Conclusion.

La crise que subit le cinéma français s'est encore aggravée. Non seulement le nombre des spectateurs a diminué, passant de 259,1 millions en 1965 à 232,8 millions en 1966, mais encore les recettes qui s'étaient jusqu'ici artificiellement maintenues subissent maintenant un fléchissement sérieux : 790,38 millions de francs en 1965 contre 777,4 millions en 1966. L'augmentation du prix des places ne compense plus la diminution du nombre des spectateurs.

Nous répétons ce que nous affirmions déjà l'an dernier : la crise est à la fois ouverte sur le nombre des spectateurs et sur le montant total des recettes.

Certes, des mesures intéressantes ont été prises cette année par le Gouvernement, mais elles demeurent fragmentaires et insuffisantes.

L'aide apportée au niveau de l'exploitation réalise un progrès certain que votre Commission n'ignore pas. En effet, l'une des principales causes de la désaffection du public à l'égard du cinéma provient du mauvais équipement des salles. La proximité de salles convenables influe de façon décisive sur la fréquentation du public. L'inconfort des salles, des sièges, l'insuffisance d'aération, la mauvaise qualité du son, de la projection, sont sévèrement critiqués par les spectateurs. Aussi, le rétablissement de l'aide à l'exploitation introduira-t-il une amélioration dans ce secteur, mais le crédit de 22 millions prévu au compte spécial n'est-il pas insuffisant eu égard aux besoins ? Ce crédit serait porté à 45 millions l'an prochain. Votre Commission le demande avec insistance.

Les différentes actions menées par le Ministère des Affaires culturelles ont également mérité toute l'attention de votre Commission qui reconnaît avec beaucoup de franchise et de satisfaction les progrès réalisés tant en ce qui concerne la conquête d'un public nouveau que l'aide sélective aux films de qualité.

Il n'en reste pas moins que la situation du cinéma français demeure critique et que des améliorations sérieuses et urgentes devraient être apportées tout au moins dans deux secteurs particuliers : la fiscalité et les rapports cinéma-télévision. Un effort

de détaxation a été fait cette année. Selon certaines estimations, la charge fiscale pesant sur le cinéma serait allégée de 40 millions de francs, mais nous nous permettons d'en douter ; nous pensons que cet allègement procuré par la réforme pourrait, en réalité, être beaucoup moins important si les communes utilisaient leur droit de majorer de 50 % l'impôt sur les spectacles.

La fiscalité qui pèse sur le cinéma demeure donc trop lourde si on la compare à celle pratiquée dans les autres pays occidentaux. Aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, par exemple, les charges fiscales cinématographiques ont depuis longtemps été réduites au minimum. Aussi, le cinéma peut-il, dans ces pays, lutter contre la récession et s'adapter aux nouvelles conditions de la vie moderne. Votre Commission souhaite que le Gouvernement s'inspire de ces exemples étrangers pour alléger de manière notable la fiscalité qui grève le cinéma.

En ce qui concerne les rapports cinéma-télévision, déjà analysés, votre Commission souhaite que des mesures soient prises pour que s'instaure une collaboration franche et réelle entre ces deux activités.

Enfin, au-delà de toutes ces considérations, l'Etat doit prendre à l'égard du cinéma une option entre deux routes :

— ou bien le cinéma sera considéré comme une activité commerciale dépendant uniquement de l'initiative privée et il sera traité comme tel. Dans ce cas, il est facile de prévoir que la crise va aller s'aggravant au point de mettre en cause l'existence même de l'activité cinématographique française ;

— ou bien l'Etat, au contraire, considère que le cinéma n'est pas seulement une activité commerciale laissée à l'initiative privée mais aussi un moyen d'information, de formation morale et civique et de diffusion de la culture. Dans cette optique, le problème change de sens parce que la notion de rentabilité passe au second plan pour céder la place à celle de service public.

Votre Commission des Affaires culturelles estime que l'Etat doit s'engager dans cette dernière voie, non seulement en accordant aux producteurs, aux distributeurs et aux exploitants le bénéfice d'une loi d'aide rétablie mais aussi en repensant tout le problème à la lumière des moyens dont il dispose et des besoins d'une nation moderne, en plein essor.

II. — LES THEATRES NATIONAUX

Les crédits alloués aux quatre grands théâtres nationaux figurent au chapitre 36-24 du budget du Ministère des Affaires culturelles. Ces crédits, qui s'élèvent à la somme de 63.137.900 F comportent 6.350.000 F de mesures nouvelles et sont ainsi répartis :

CHAPITRE 36-24

Arts et lettres. — Théâtres nationaux.

	1967	1968		
	CREDITS votés.	SERVICES votés.	MESURES nouvelles.	TOTAL
<i>Article 1^{er}.</i> — Réunion des théâtres ly- riques na- tionaux ...	34.929.070	34.929.070	+ 1.750.000	36.679.070
<i>Article 2.</i> — C o m é d i e française ..	8.361.850	8.361.850	+ 600.000	8.961.850
<i>Article 3.</i> — Théâtre na- tional popu- laire	3.128.170	3.128.170	+ 1.600.000	4.728.170
<i>Article 4.</i> — Théâtre de France	2.910.460	2.910.460	+ 950.000	3.860.460
<i>Article 5.</i> — Subventions aux caisses de retraites	7.908.350	7.458.350	+ 300.000	7.758.350
<i>Article 6</i> (nouveau). — Pro- vision pour mesures de réorganisa- tion	»	»	+ 1.150.000	1.150.000
Totaux	57.237.900	56.787.900	+ 6.350.000	63.137.900

Constatons, une fois encore, que presque la moitié de la subvention totale est absorbée par la R. T. L. N. dont le budget de fonctionnement demeure considérable : 36,6 millions sur 63,1 millions.

Les mesures acquises concernant ces quatre grands théâtres diminuent, cette année, de 450.000 F. Cette diminution correspond à l'incidence du relèvement du plafond des cotisations de sécurité sociale intervenu le 1^{er} janvier 1966 et non prévu dans la subvention allouée en 1966 à la Caisse des Retraites des Théâtres nationaux.

Par contre, les mesures nouvelles sont en très forte progression : 3.400.000 F en 1967, contre 6.350.000 F en 1968, soit presque le double.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des mesures nouvelles au cours des dernières années :

Mesures nouvelles.

	1964	1965	1966	1967	1968
R. T. L. N.	5.899.150	1.817.000	2.165.920	1.984.000	1.750.000
Comédie-Française	1.170.350	553.500	355.000	497.000	600.000
T. N. P.	623.100	213.400	205.270	241.400	1.600.000
Théâtre de France	183.700	350.000	204.160	227.600	950.000
Subvention aux caisses de retraites	2.080.700	1.023.000	369.650	450.000	300.000
Provision pour mesures de réorganisation	»	»	»	»	1.150.000
Totaux	9.957.000	3.956.900	3.300.000	3.400.000	6.350.000

Tous les théâtres nationaux, sauf la R. T. L. N., bénéficient de cette augmentation des mesures nouvelles.

De plus, un article 6 nouveau, prévoit un crédit de 1 million 150.000 F qui sera affecté à la réorganisation des théâtres nationaux.

Cette augmentation des subventions a pour objet de traduire :

— les ajustements de salaires liés à la revalorisation des rémunérations de la fonction publique ;

— l'incidence du relèvement du taux du plafond des cotisations de sécurité sociale ;

— la répercussion sur les pensions de retraite de la revalorisation des salaires des personnels actifs.

A. — Réunion des Théâtres Lyriques nationaux.

La Réunion des Théâtres Lyriques nationaux dispose de deux salles : le Palais Garnier, bâtiment de prestige, à l'équipement un peu vieilli, et la salle Favart ou Opéra-Comique.

L'Opéra, scène de consécration doit être un conservatoire où l'entretien du répertoire apparaît comme la dominante. La création ne doit cependant pas y être négligée. L'Opéra doit donner chaque année deux spectacles nouveaux, formant, en un ou plusieurs ouvrages, la durée normale d'une soirée ; une grande reprise est également prévue.

A l'Opéra-Comique, l'effort doit être porté sur la création et sur une mission de décentralisation en liaison avec les théâtres lyriques municipaux et les maisons de la culture.

L'Opéra-Comique est tenu d'organiser chaque année trois spectacles nouveaux composés d'ouvrages français, ainsi qu'une grande reprise, française ou étrangère.

Les deux théâtres de la Réunion des Théâtres Lyriques nationaux comportent des caractéristiques très particulières :

1° *Ils sont des théâtres de répertoire*, et doivent pouvoir représenter des chefs-d'œuvre lyriques et chorégraphiques de toutes les époques. Ils sont, à cet égard, assimilables à des musées.

Il est nécessaire, pour le renouvellement et l'enrichissement de ce répertoire, que l'on y fasse chaque année un certain nombre de créations et de reprises.

Mais, il n'y a, notamment en France, qu'un très petit nombre d'ouvrages d'auteurs contemporains susceptibles d'être joués à l'Opéra ou à l'Opéra-Comique.

L'enrichissement du répertoire comporte de gros risques. L'expérience prouve que ni un individu, aussi compétent soit-il, encore moins un groupe, sont capables de déceler avec certitude les œuvres qui passeront à la postérité.

2° *Ils sont des écoles* qui ont pour mission le maintien des traditions d'art. L'existence d'une troupe de chant, d'un corps de ballet, d'une chorale, d'un orchestre, d'un corps de chefs de chant qui se renouvellent par petites fractions, d'une école de danse dont les professeurs sont recrutés parmi les danseuses, est le meilleur moyen de sauvegarder ces traditions d'art. Les particularités de la danse classique se perpétuent de génération en génération et il est incontestable qu'il existe dans ce domaine « un style Opéra ». Il y a à cet égard un danger : la facilité et la routine. C'est là encore une tâche délicate pour les responsables de l'Opéra et de l'Opéra-Comique que de préserver l'équilibre entre les us et coutumes et les innovations et transformations à introduire pour éviter la sclérose.

3° *Ils servent de « débouché »* pour les chanteurs, les danseurs, les musiciens, en particulier pour les élèves des conservatoires. C'est là l'aspect social de leur mission. Les artistes lyriques, les artistes des chœurs, les membres des orchestres et les chefs de chant de l'Opéra et de l'Opéra-Comique sont, pour la plupart, d'anciens lauréats des Conservatoires. Il n'est pas douteux que l'espoir légitime des élèves de ces établissements est d'appartenir un jour à l'Opéra ou à l'Opéra-Comique et que ces théâtres contribuent ainsi à développer le penchant qu'ils pourraient avoir pour les études musicales.

4° *Pour être des théâtres*, ils n'en sont pas moins de grandes entreprises, par l'ampleur de leur budget et l'effectif du personnel.

Il y a à la R. T. L. N. environ 1.150 emplois permanents dont 750 à l'Opéra et 400 environ à l'Opéra-Comique.

Nous en arrivons ainsi à un contraste déroutant pour le non-initié.

Des théâtres, ils ont, pour la création artistique, le côté artisanal et il ne saurait en être autrement. Les normes de l'industrie et du commerce ne sont pas applicables à la production des œuvres originales. Leur organisation administrative doit donc revêtir une grande souplesse et il serait dangereux d'y imposer des méthodes de gestion par trop normalisées. Par ailleurs, la masse et la diversité du personnel employé à l'Opéra et à l'Opéra-Comique, l'ampleur des locaux dont ils disposent en font de véritables usines.

EVOLUTION ET TENDANCE

Jusqu'en 1939 (création de la Réunion des Théâtres Lyriques nationaux, établissement public de l'Etat) l'Opéra et l'Opéra-Comique étaient des théâtres nationaux concédés. Jusqu'à la guerre de 1914 il s'agissait d'entreprises « rentables ». L'aide financière de l'Etat représentait un très faible pourcentage du budget (moins de 10 %) et elle avait pour objet de compenser des charges réelles imposées par l'Etat. Il n'en reste pas moins que, dès cette époque, ces entreprises avaient une fâcheuse réputation quant aux difficultés financières et que maints directeurs concessionnaires connurent la faillite.

A partir de 1920 et surtout de la crise économique de 1928 et jusqu'en 1939 on assiste à un accroissement rapide des subventions (même en tenant compte de la dévaluation monétaire) et à une chute des recettes (mêmes nominales malgré la dévaluation monétaire).

Que s'est-il passé ?

D'une part, les théâtres nationaux ont subi les conséquences générales des lois sociales : réduction des horaires de travail, sécurité sociale, etc., sans bénéficier des compensations du progrès technique qui, dans le commerce et l'industrie, permet de larges compensations par le développement du machinisme et de la productivité.

La salle de l'Opéra n'a que 2.000 places comme il y a 50 ans. On ne peut pas jouer plus souvent qu'à cette époque. Le nombre des musiciens ou des choristes ou des chanteurs ou des danseurs employés dans une représentation n'a pas changé. Bien mieux, l'évolution de la mise en scène multiplie les effets de lumière et le progrès technique se traduit par une augmentation des dépenses de personnel et de matériel, sans compensation.

En ce qui concerne les recettes, le phénomène inverse s'est produit. L'apparition du cinéma et de la télévision, la pratique des sports, l'automobile et les habitudes du week-end, ont amené une redoutable concurrence. Le nombre des spectateurs est moindre et surtout le prix des places n'a pas évolué en fonction de la dévaluation monétaire.

C'est pourquoi le théâtre lyrique d'opéra et d'opéra-comique ne pouvait plus, à la veille de la dernière guerre, — et il le peut encore moins maintenant — vivre par ses propres moyens.

Cette impossibilité tient à la nature même de l'exploitation lyrique bien plus qu'aux charges spécifiques de l'Opéra et de l'Opéra-Comique, théâtres d'école et de répertoire.

En admettant que l'on joue tous les soirs pendant toute une année la même pièce à succès, il serait malgré tout impossible à l'Opéra, encore bien moins à l'Opéra-Comique, d'équilibrer les recettes et les dépenses ; le prix de revient d'un orchestre, d'une chorale, d'un corps de ballet digne de l'Opéra, les cachets des artistes du chant et des étoiles excèdent largement à eux seuls les possibilités de recette maximale sans compter les personnels techniques et les frais généraux.

Le budget des Théâtres lyriques nationaux comporte en effet essentiellement des dépenses de personnel.

En ce qui concerne l'exercice 1967, ces dépenses de personnel, y compris les charges sociales, représentent 79 % du montant global du budget. D'autre part, les recettes d'exploitation ne représentent que 22 % de ce montant global, l'essentiel des ressources provenant de la subvention de l'Etat qui représente ainsi 78 % du budget.

Il ressort des considérations qui précèdent :

1° Que toute amélioration de la situation du personnel employé dans les théâtres lyriques nationaux affecte la presque totalité des dépenses ;

2° Que les ressources compensatrices ne peuvent être trouvées dans une amélioration des recettes propres que dans une très faible proportion ;

3° Que la seule solution consiste en une augmentation substantielle du montant de la subvention de l'Etat. Il y a eu ainsi, au cours des dernières années, des majorations renouvelées du montant de celle-ci, ce qui a pu laisser croire que l'Opéra et l'Opéra-Comique devenaient des entreprises « de moins en moins productives et de plus en plus mal gérées », et qu'il faudrait y faire une révolution génératrice d'économies.

Certes des réformes sont possibles et même souhaitables mais il ne faut pas perdre de vue que, toutes proportions gardées, le montant de la subvention servant à assurer le fonctionnement de l'Opéra et de l'Opéra-Comique n'est pas plus choquant que celui de l'aide financière apportée aux autres théâtres nationaux ou à l'orchestre de Paris et que, seule, l'insuffisance générale des crédits affectés au Ministère des Affaires culturelles peut donner l'illusion d'un privilège abusif.

Quelles que soient les réformes, il sera nécessaire que l'on consacre au fonctionnement de l'Opéra et de l'Opéra-Comique des sommes très élevées.

En règle générale, les deux principales caractéristiques d'une mauvaise gestion sont le déficit permanent (dépenses supérieures aux ressources) et les troubles graves de fonctionnement avec interruption totale ou partielle du service.

Or, chaque année, pour l'Opéra et l'Opéra-Comique, les dépenses et recettes s'équilibrent à peu de chose près avec une tendance au « boni ». Le rideau se lève chaque jour de représentation à l'heure prévue et les spectateurs qui s'y pressent assistent à des spectacles comparables à ceux des plus grands théâtres lyriques de l'étranger, comme il est possible d'en juger d'après les renseignements ci-après énumérés.

1° ACTIVITÉ SUR LES SCÈNES DE L'OPÉRA ET DE L'OPÉRA-COMIQUE

Pendant la période allant du 1^{er} octobre 1966 au 30 septembre 1967, 216 représentations ont été données à l'Opéra, 218 à l'Opéra-Comique.

Liste des ouvrages représentés.

OPERA

OUVRAGES	COMPOSITEURS	NOMBRE de représentations.
Œuvres lyriques.		
<i>Carmen</i>	Bizet.	30
<i>La Traviata</i>	Verdi.	21
<i>Faust</i>	Gounod.	18
<i>Rigoletto</i>	Verdi.	18
<i>La Tosca</i>	Puccini.	14
<i>Don Carlos</i>	Verdi.	9
<i>La Walkyrie</i>	Wagner.	8
<i>Fidelio</i>	Beethoven.	6
<i>Le Roi d'Ys</i>	Lalo.	6
<i>La Damnation de Faust</i>	Berlioz.	5
<i>Tristan et Isolde</i>	Wagner.	4
<i>Antigone</i>	Honegger.	4
<i>Don Juan</i>	Mozart.	3
<i>Lucia di Lammermoor</i>	Donizetti.	2
<i>Tannhäuser</i>	Wagner.	2
Œuvres chorégraphiques.		
<i>Coppelia</i>	Delibes.	21
<i>Le Sacre du Printemps</i>	Strawinsky.	9
<i>Le Palais de Cristal</i>	Bizet.	9
<i>La Symphonie concertante</i>	Frank Martin.	8
<i>Etudes</i>	Czerni-Riisager.	8
<i>Notre-Dame de Paris</i>	Jarre.	7
<i>Adages et Variations</i>	Poulenc.	7
<i>Arcades</i>	Berlioz.	7
<i>Roméo et Juliette</i>	Prokofiev.	7 (Création.)
<i>Giselle</i>	Adam.	6
<i>Daphnis et Chloé</i>	Ravel.	6
<i>Les Mirages</i>	Sauguet.	5
<i>Les Quatre Tempéraments</i>	Hindemith.	5
<i>Webern Opus 5</i>	Webern.	4 (Création.)
<i>Suite en Blanc</i>	Lalo.	4
<i>Sarracénia</i>	Bartok.	4
<i>Le Cygne</i>	Saint-Saëns.	3
<i>La Péri</i>	Dukas.	3
<i>But</i>	Casterède.	2
<i>Grand Pas classique</i>	Auber.	2
<i>Le Lac des Cygnes</i>	Tchaïkowsky.	1
<i>Icare</i>	Szyfer.	1

OPERA-COMIQUE

OUVRAGES	COMPOSITEURS	NOMBRE de représentations.
Œuvres lyriques.		
<i>Le Barbier de Séville</i>	Rossini.	30
<i>Les Contes d'Hoffmann</i>	Offenbach.	24
<i>La Bohème</i>	Puccini.	23
<i>Madame Butterfly</i>	Puccini.	18
<i>Les Pêcheurs de Perles</i>	Bizet.	12
<i>Lakmé</i>	Delibes.	11
<i>Il Tabarro</i>	Puccini.	10 (Création.)
<i>Sœur Angélique</i>	Puccini.	10 (Création.)
<i>Gianni Schicchi</i>	Puccini.	10 (Création.)
<i>Les Noces de Figaro</i>	Mozart.	10
<i>Werther</i>	Massenet.	8
<i>Les Noces de Jeannette</i>	Massé.	6
<i>Le Médecin malgré lui</i>	Gounod.	6
<i>L'Ange de Feu</i>	Prokofiev.	6
<i>Louise</i>	Charpentier.	6
<i>Pelléas et Mélisande</i>	Debussy.	5
<i>Mignon</i>	Thomas.	5
<i>Mireille</i>	Gounod.	3
<i>Cavalleria Rusticana</i>	Mascagni.	2
<i>Paillasse</i>	Léoncavallo.	2
Œuvres chorégraphiques.		
<i>Casse-Noisette</i>	Tchaïkowsky.	23
<i>Rhapsodie de Printemps</i>	Damase.	6
<i>Le Prisonnier du Caucase</i>	Khatchatourian.	5
<i>Le Bal des Cadets</i>	Strauss.	5 (Création.)
<i>Pas de Quatre</i>	Pugni.	4
<i>La Leçon</i>	Delerue.	3
<i>Les Fourmis</i>	Sancan.	3
<i>Pour piccolo et mandolines</i>	Vivaldi.	3
<i>Fête des Fleurs à Genzano</i>	Helsted.	3
<i>Danses brèves</i>	Rivier.	2
<i>Play Bach</i>	Bach.	2
<i>Combat</i>	Banfield.	1
<i>Clairière</i>	Britten.	1
<i>Pas classique</i>	Auber.	1
<i>La Mer</i>	Debussy.	1 (Création.)

Education musicale et recherche d'une nouvelle clientèle.

Deux représentations à tarif réduit ont été données à l'Opéra les 21 novembre 1966 et 19 avril 1967 au profit des Jeunesses musicales de France.

Il y a lieu de rappeler que des facilités sont accordées par ailleurs pour les membres de cette association à chaque représentation de l'Opéra et de l'Opéra-Comique.

L'expérience entreprise à l'Opéra-Comique pour la vente collective de places à tarif réduit aux Associations et Groupements culturels a donné des résultats satisfaisants. 22.502 places ont été ainsi vendues pendant la saison.

Il convient, d'autre part, de souligner le succès de l'expérience entreprise au Théâtre national de l'Opéra-Comique et consistant en l'organisation de matinées classiques réservées au public universitaire et scolaire.

Des abonnements ont été offerts au profit des étudiants et des élèves des écoles de la région parisienne pour une série de cinq représentations données le jeudi en matinée, dans la période allant du 1^{er} octobre au 15 mai. Le prix de l'abonnement pour ces cinq représentations allait du minimum de 10 F au maximum de 45 F selon les places louées.

Pour la saison 1965-1966, cette série de cinq spectacles a été donnée cinq fois, soit en tout vingt-cinq matinées classiques. Elles comportaient :

- trois spectacles lyriques :
 - *Le Barbier de Séville* ;
 - *Les Contes d'Hoffmann* ;
 - *Le Médecin malgré lui* ;
 - *Les Noces de Jeannette* ;
- un spectacle de ballet : *Casse-Noisette* ;
- un concert consacré à des œuvres de Mozart.

Grâce à la collaboration des services d'enseignement de la région parisienne et à une large publicité, la réussite de l'entreprise a dépassé toutes les espérances, la totalité des places a été vendue (occupation de la salle à 94 % sauf pour la dernière série où le pourcentage tombe à 80 %) et, d'autre part, toutes les représentations ont reçu de la part du jeune public qui y assistait un accueil enthousiaste.

Il y a lieu de noter que chacune des représentations était précédée d'un court exposé éducatif concernant la présentation de l'œuvre et de ses auteurs.

Représentations de galas.

- a) 3 soirées exceptionnelles offertes en l'honneur de souverains ou chefs d'Etats étrangers.
- b) Soirées réservées :
 - 3 à l'Opéra ;
 - 4 à l'Opéra-Comique.

Deux concerts ont eu lieu à l'Opéra sous la direction de M. Paul Paray, le 6 février 1967, avec le concours de M. Yehudi Menuhin, sous la direction de M. Perisson, le 15 mars 1967, avec la participation de M. Emil Guilels.

Participations étrangères.

- a) *Individuelles :*

A titre exceptionnel, la R. T. L. N. a fait appel au concours d'artistes étrangers de renommée mondiale pour certaines représentations :

- *Don Juan* : Mmes Stich Randall, Zylis Gara ; M. Ugo Trama.
- *Don Carlos* : MM. Boris Christoff, Nicolaï Ghiaourov, Quiloco, Prevedi, Cioni.
- *Tannhauser* : Mme Janis Martin ; M. Ticho Parly.
- *Tristan et Isolde* : MM. Wolfgang Windgassen, Neidlinger, Nienstedt, Ridderbusch ; Mmes Kuchta, Hoffmann, Hesse.
- *La Walkyrie* : Mmes Synek, Hopf, Mastilovic, Hoffmann, Strauss, Dvorakova, Silja, Burmeister ; MM. Parly, Stewart, Adam, Greindl, Thomas, Fliether.

Mme Régine Crespin a également participé à ces représentations exceptionnelles de *La Walkyrie*.

- b) *Collectivités :*

Le ballet Moisseïev a donné une représentation au Théâtre national de l'Opéra le 5 octobre 1966.

La R. T. L. N. a fait appel à des chefs d'orchestre n'appartenant pas à la troupe sédentaire de l'Opéra ou de l'Opéra-Comique et qui ont dirigé des représentations de caractère exceptionnel :

— M. George Sebastian (*Don Carlos, Tristan et Isolde, La Walkyrie*) ;

— M. Bruno Maderna (*Don Juan*) ;

— M. Antonio de Almeida (*Le Triptyque, Notre-Dame de Paris, Lucia di Lammermoor*) ;

— M. Diego Masson (*Notre-Dame de Paris*).

2° ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

Les Etoiles et le corps de ballet du Théâtre national de l'Opéra ont donné à Montréal, à l'occasion de l'Exposition « Terre des Hommes » une série de cinq représentations. La presse canadienne et des Etats-Unis a rendu un hommage d'autant plus éclatant à la valeur du ballet de l'Opéra de Paris qu'une comparaison fut faite avec les grandes troupes chorégraphiques qui se sont produites cette année à Montréal (Bolchoï, New York City Ballet, Royal Opera Ballet).

Il faut souligner que cette comparaison, à chaque fois qu'elle fut exprimée reconnaissait les avantages de la troupe de l'Opéra de Paris.

Cette même troupe s'est produite avec le même succès en Roumanie pendant la période allant du 17 au 24 septembre 1967 (4 représentations à Bucarest, 1 représentation à Cluj).

Le Théâtre national de l'Opéra-Comique a participé à la Chorégie d'Orange les 24 et 25 juin 1967 (1 représentation de *Lakmé*, 1 représentation de *Casse-Noisette*), puis au Festival de San Sebastian les 29 et 30 août 1967 (2 représentations de ballets).

D'autre part des divertissements ont été assurés au Palais de l'Elysée par les Etoiles et premiers danseurs de l'Opéra, les 10 janvier et 20 juin 1967.

3° RECETTES DES SPECTACLES

Leur montant pour la période allant du 1^{er} octobre 1966 au 30 septembre 1967 est de 7.673.274,95 F à l'Opéra, et de 1.589.446,10 F à l'Opéra-Comique, soit un total de 9.262.721,05 F. Cette somme est largement supérieure aux prévisions budgétaires initiales (8.600.000 F).

La différence s'explique du fait qu'un nombre important de représentations ont eu lieu à l'Opéra à tarif majoré en raison des distributions exceptionnelles (*Tristan et Isolde, La Walkyrie, Don Carlos, Concerts*) et qu'en outre l'augmentation du prix des places prévue depuis le précédent exercice est devenue effective le 1^{er} mai 1967.

La recette moyenne par représentation a été de 35.524,42 F à l'Opéra, de 7.291,03 F à l'Opéra-Comique.

Ces chiffres, pour la précédente saison, étaient respectivement de 33.462,40 F à l'Opéra et de 6.499,15 F à l'Opéra-Comique.

Le nombre des spectateurs payants venus à l'Opéra entre le 1^{er} octobre 1966 et le 30 septembre 1967 s'élève à 345.607, soit une moyenne de 1.600 par représentation sur un maximum de 1983 places offertes à la vente. A l'Opéra-Comique, le nombre de spectateurs a été de 167.161, soit une moyenne de 766 par représentation sur un total de 1.389 places offertes à la vente.

Au cours de la précédente saison la moyenne pour l'Opéra était de 1.422, pour l'Opéra-Comique de 624.

Le pourcentage d'occupation de la salle passe ainsi de 71,7 % à l'Opéra à 80,68 %, pour l'Opéra-Comique de 44,9 % à 55,14 %.

4° SITUATION FINANCIÈRE

Les résultats financiers de l'exercice 1966 ont été très satisfaisants et de ce fait le montant du fonds de roulement de la R. T. L. N. en fin d'exercice 1966 est passé de 2.219.270,06 F à 3.549.908,69 F.

Le budget primitif de l'exercice 1967 s'élève en recettes et en dépenses à 43.970.070 F qui se répartissent ainsi qu'il suit :

Recettes :

Subvention	34.929.070 F.
Ressources propres	9.041.000

43.970.070 F.

Dépenses :

Personnel technique	6.305.400 F.
Personnel artistique	21.406.900
Personnel administratif	1.452.800
	<hr/>
	29.165.100 F.
Charges sociales et fiscales.....	8.154.470 F.
Mise en scène.....	3.754.150
Matériel	2.044.750
Publicité	330.000
Divers	521.600
	<hr/>
	43.970.070 F.

L'état des recettes et des dépenses à la fin du mois de septembre 1967 laisse supposer une inflation des unes et des autres en fin d'exercice, étant donné, d'une part, que les tournées en province et à l'étranger, dont il est fait mention ci-dessus et pour lesquelles aucune prévision ne figurait dans le projet primitif, ont entraîné des dépenses et des recettes et que, d'autre part, certains spectacles ont motivé, sous forme de cachets, des dépenses exceptionnelles compensées par des recettes également exceptionnelles.

Compte tenu de ces éléments nouveaux, le projet définitif de l'exercice 1967 comportera des prévisions de recettes et de dépenses modifiées ainsi qu'il suit, la subvention de l'Etat étant inchangée :

Recettes :

Subvention	34.929.070 F
Ressources propres.....	9.718.950
	<hr/>
	44.648.020 F
	<hr/>

Dépenses :

Personnel technique.....	6.573.200 F
Personnel artistique.....	21.784.300
Personnel administratif.....	1.417.300
	<hr/>
	29.774.800 F
Charges sociales.....	8.657.470 F
Mise en scène.....	3.300.000
Matériel	2.139.750
Publicité	330.000
Divers	446.000
	<hr/>
	44.648.020 F

Ainsi les résultats de l'exercice 1967, s'il n'y a pas d'événement imprévisible entraînant soit des dépenses extraordinaires, soit des pertes de recettes extraordinaires, devraient être plutôt satisfaisants et il y a lieu de souligner que la R. T. L. N. pourra absorber, grâce notamment à ses recettes des spectacles particulièrement élevées, les charges nouvelles consécutives aux mesures sociales du mois d'août. Les ordonnances et règlements qui ont été pris à cette époque par le Gouvernement dans le domaine de la Sécurité sociale entraîneront une dépense nouvelle de 300.000 F en année pleine, soit 75.000 F pour l'exercice 1967.

5° PROJETS FINANCIERS ET ARTISTIQUES

Le projet de budget comporte pour la R. T. L. N. une subvention de 37.829.070 F, soit 2.900.000 F de plus que la subvention de l'exercice 1967 (34.929.070 F).

Cette majoration est justifiée par l'augmentation des salaires sur la base des revalorisations prévues en faveur des fonctionnaires de l'Etat ainsi que sur l'accroissement des charges sociales. D'autre part, un crédit spécial de 115.000 F a été réservé pour la mise en œuvre des premières mesures qui pourraient être prises dans le cadre de la réforme envisagée par le Gouvernement. Le montant

global du projet de budget de la R. T. L. N. pour l'exercice 1968 se décompose ainsi qu'il suit :

Recettes :

Subvention	37.829.070 F
Ressources propres.....	9.041.000
	<hr/>
	46.870.070 F
	<hr/> <hr/>

Dépenses :

Personnel technique.....	6.369.800 F
Personnel artistique.....	21.850.400
Personnel administratif.....	1.469.780
	<hr/>
	29.689.980 F
Charges sociales et fiscales.....	9.307.510 F
Mise en scène.....	3.634.150
Matériel	2.049.750
Publicité	330.000
Divers	1.858.680
	<hr/>
	46.870.070 F

Sur le plan artistique, les projets de créations et de reprises sont les suivants pour la saison 1967-1968 :

OPERA

Spectacles lyriques.

Reprise de *Don Carlos* avec Boris Christoff, sous la direction de George Sébastian.

Reprise de *Tannhäuser* (novembre 1967, mai et juin 1968), avec M. Ticho Parly et Mme Monteil, d'une part, M. Jess Thomas, Mme Régine Crespin, d'autre part. Direction : George Sébastian.

Reprise de *Turandot* de Puccini avec Mmes Birgit Nilsson et Mireille Freni, M. James King. Mise en scène de Mme Wallmann. Décors et costumes de M. Jacques Dupont. Direction musicale : M. Georges Prêtre (huit représentations).

Reprise d'*Aïda* de Verdi avec Mme Léontyne Price, les 2 et 7 février 1968.

Reprise de *Médée* de Darius Milhaud. Direction musicale de Manuel Rosenthal. Décors et costumes d'André Masson.

Création du *Prisonnier* de Dallapiccola.

Reprise de *La Damnation de Faust* de Berlioz en juin 1968.

Reprise du *Chevalier à la rose* de Richard Strauss. Direction musicale de George Sébastian avec, d'une part, Mme Crespin, d'autre part, Mme Schwarzkopf et M. Michale Langdon.

Spectacles chorégraphiques.

Création de *Paradis perdu*, ballet de Roland Petit, musique de Marius Constant, avec Margot Fonteyn et Rudolf Noureev.

Reprise de *Bacchus et Ariane* d'Albert Roussel, nouvelle version chorégraphique de Michel Descombey. Décors et costumes de Bernard Daydé. Direction musicale de Manuel Rosenthal.

Création d'un ballet de Roland Petit, d'après *Les Fleurs du mal* de Baudelaire. Musique de Henri Dutilleux.

Présentation du ballet de Roland Petit, *Le Loup*, musique de Henri Dutilleux ; décors et costumes de Carzou.

Création d'un ballet de Michel Descombey sur une musique d'Eric Satie.

Création de *Zyklus*, chorégraphie de Michel Descombey, musique de Stockhausen.

Reprise du *Sacre du Printemps*.

OPERA - COMIQUE

Spectacles lyriques.

Reprise de *La Gageure imprévue* de Henri Sauguet. Décors et costumes de Jacques Dupont.

Reprise de *l'Heure espagnole* de Maurice Ravel. Décors et costumes de Mme Roland Manuel.

Reprise de *La Voix humaine* de Francis Poulenc.

Création de *Katia Kabanova* de Janacek. Décors et costumes de Mme Corrodi. Mise en scène de Pierre Médecin. Direction musicale : Jean Périson.

Reprise du *Médium* de Ménotti.

Spectacles chorégraphiques.

Présentation du ballet de M. Lichine sur *La Mer* de Debussy.

Le Cœur froid, musique de Kelkel.

Raymonda de Glazounov, nouvelle version de G. Skibine.

Le programme des abonnements pour les matinées classiques comprend cette année encore trois spectacles lyriques, un spectacle de ballets et un concert.

On peut dire dès maintenant que 96 % des places ont été louées pour ces représentations dont les premières ont eu lieu et connu auprès du jeune public universitaire et scolaire le même succès que l'an dernier :

- reprise des *Noces de Figaro* de Mozart.
- reprise d'*Orphée* de Glück.
- représentation de *Mireille* de Gounod.
- création du *Maître de chapelle* de Cimarosa.
- concert consacré à des œuvres de Chabrier et d'Honegger.
- spectacle de ballets comportant la reprise de *Concerto* de Jolivet ; la création du *Bal des cadets* de J. Strauss, et *Le Prisonnier du Caucase* de Katchatourian.

B. — Théâtres dramatiques.

1° LA COMÉDIE-FRANÇAISE

La Comédie-Française, en raison de son origine ancienne, de ses traditions, de la haute qualité de sa troupe d'acteurs, a reçu pour mission essentielle de représenter les pièces de son répertoire. Sa charge consiste à développer la culture nationale et à affirmer le goût par des spectacles de qualité. En dehors des pièces du répertoire, elle peut présenter des œuvres d'auteurs français dix ans après la date où elles ont été montées pour la première fois en France, ainsi que des pièces d'auteurs étrangers après leur mort. Elle peut aussi créer des pièces nouvelles d'auteurs français ou étrangers vivants.

L'activité théâtrale de la Comédie-Française s'est traduite pendant la saison dernière par de brillants succès. Mais, sans pour autant devenir inquiétant, son taux de fréquentation est en baisse : 71,01 % en 1965-1966 ; 67,91 % en 1966-1967. Les comédiens français ont donné 472 représentations, soit 437 à la salle Richelieu (112 matinées et 325 soirées) et trente-cinq au Théâtre de Paris. Ils y ont ajouté des spectacles radiodiffusés ou télévisés, toujours en nombre croissant, ainsi que quarante-deux représentations à l'extérieur : Londres, Suisse, Belgique, Luxembourg, Amérique latine. En France, ils présentèrent *Le Maître de Santiago* (H. de Montherlant) à Bourges, *La Reine morte* (H. de Montherlant) à Tours, et *La Commère* (Marivaux) au château de Maisons-Laffitte restauré.

Une classification des auteurs par siècle permet une vue d'ensemble instructive : la comédie classique vient en tête avec 182 représentations, soit 38,1 % de l'ensemble des programmes ; les pièces du xix^e siècle totalisent 110 représentations (23,2 %), Marivaux, seul représentant du xviii^e siècle, atteint 13,7 % avec soixante-cinq représentations, les auteurs contemporains 13,5 % (soixante-quatre représentations) et la tragédie classique avec quarante-six représentations, soit 9,7 %. Ces chiffres montrent qu'un équilibre satisfaisant a été obtenu compte tenu que la Comédie-Française reste avant tout la Maison de Molière, tout en devenant de plus en plus celle de Marivaux auquel une large place a été réservée. *Le Prince travesti*, *Le Jeu de l'amour et du hasard*, *La Double inconstance*, et enfin *La Commère*, comédie récemment découverte dans les archives de la Maison et que les comédiens français créèrent rue de Richelieu deux siècles après sa composition.

Cette saison vit également l'entrée au répertoire d'une œuvre russe du xix^e siècle, dont on confia la réalisation à un metteur en scène spécialiste venu d'Union soviétique : *Le Mariage de Kretchinsky*, de Soukhovo-Kobyline. Là encore, malgré une presse assez boudeuse, les spectateurs se laissèrent aller à leur curiosité : le pourcentage d'occupation de la salle atteignit 61,38 % pour l'ensemble des représentations de la pièce.

Parmi les productions qui remportèrent le plus fort succès, il faut citer surtout *La Reine morte* de H. de Montherlant, *Cyrano de Bergerac* de Rostand et *Le Voyage de Monsieur Perrichon* de

Labiche et Martin, ce qui montre à quel point le public de la Comédie-Française est éclectique et vient y chercher la qualité et le talent à travers des chemins très divers.

Ce public, pourtant, ne bénéficie pas du confort élémentaire qu'il pourrait désirer et que lui offrent des salles plus modestes. Les projets de réfection de la salle ont été étudiés et il est regrettable qu'ils n'aient pu trouver leur place dans le V^e Plan. Ils permettraient aux spectateurs d'apprécier davantage, étant mieux installés, les programmes qui leur seraient proposés, de même que les comédiens, aux termes de ces réformes, auraient à leur disposition des moyens techniques plus appropriés. Nous pensons en particulier au « jeu d'orgue » qui commence sérieusement à prendre de l'âge et aurait bien besoin d'être remplacé.

Certes, les comédiens français ont, cette saison encore, fort bien rempli leur double mission dans les limites du moins des moyens dont ils disposaient. Mais, conscients d'avoir un rôle important à jouer et d'amorcer ainsi un mouvement d'avenir, ils souhaitent des transformations d'ordre pratique pour se maintenir à la hauteur à la fois de leur réputation et de ce que le public attend d'eux. Ici se pose un problème primordial, celui des locaux. Il est de fait que les comédiens étouffent dans leurs murs. D'une part ils ne possèdent pas de salle de répétitions, si bien que l'unique endroit où ils puissent répéter dans des conditions satisfaisantes est la scène. D'où un encombrement presque ininterrompu de cette scène qui doit accueillir la mise au point des spectacles ainsi que les quelque 450 représentations qui y sont données chaque année. Les comédiens se trouvent ainsi amenés à fournir un travail sans répit qui ne laisse pas place à la réflexion.

D'autre part, le choix d'un répertoire est conditionné dans une grande mesure par le cadre dans lequel il est présenté. Or, la salle actuelle n'est pas facile, tant par son volume que par la dureté de l'acoustique et la dimension de la scène. Aussi les comédiens ne possèdent-ils pas la liberté souhaitable pour choisir les pièces à monter. Ils se voient obligés d'écarter tout un répertoire moderne qui demande une audience plus restreinte. Or, cette situation est grave, car le travail de recherche effectué sur le répertoire moderne procure aux comédiens un enrichissement qui leur est nécessaire pour interpréter le répertoire classique. Les en priver risque fort d'aboutir à une sclérose qui porterait atteinte à ce qui constitue la

raison d'être de la Comédie-Française. Aussi la création d'une petite salle donnerait-elle aux comédiens français la possibilité de travailler sur de nouvelles formes d'expression théâtrale, sans pour cela nuire à la bonne marche de la Maison qui est aussi un théâtre de répertoire.

Le Ministère envisage la création d'une petite salle de 350 places qui serait construite dans les sous-sols du Palais-Royal. Cette salle serait utilisée par la Comédie-Française comme un laboratoire permettant de réactualiser les présentations du répertoire.

2° LE THÉÂTRE DE FRANCE

Ce théâtre doit se justifier par son esprit de création. Certes, une fraction de son activité est consacrée au renouveau des classiques et à la formation d'un public que sa situation proche de la Sorbonne oriente vers la jeunesse étudiante. Cependant, le Théâtre de France doit avant tout se consacrer à la découverte d'œuvres modernes et à la recherche d'un enrichissement de l'esthétique théâtrale.

L'actuel cahier des charges fait obligation au Directeur d'organiser chaque année à Paris, en province ou à l'étranger, avec sa troupe ou des troupes agréées par lui, 250 représentations théâtrales portant au moins sur dix ouvrages différents dont cinq nouveaux ou remis.

Au cours de la saison 1966-1967 les activités de l'Odéon-Théâtre de France se sont élargies avec l'ouverture, le 1^{er} janvier 1967, du Petit-Odéon, salle de recherche et d'expérience.

Au total, le Théâtre de France a donné 371 représentations se répartissant ainsi : grande salle : 171 ; salle sous velum : 16 ; Petit-Odéon : 75, soit 262.

Tournées du Théâtre de France : 30 en France et 19 à l'étranger.

Théâtre des Nations : 41 représentations en grande salle et 19 au Petit-Odéon.

153.833 spectateurs ont assisté à l'ensemble des représentations du Théâtre de France, au lieu de 140.046 lors de la précédente saison. 8.765 ont assisté aux représentations du Petit-Odéon et 6.555 aux représentations dans la salle sous velum. La moyenne de spectateurs est de : dans la grande salle : 810 ; dans la salle sous velum : 409 ; dans le Petit-Odéon : 117, soit des coefficients d'occupation respectifs de 67,50 % ; 68,17 % ; 101,73 %.

I. — *Les activités du Théâtre de France à Paris.*

Au cours de la saison 1966-1967 quatorze spectacles ont été présentés, dont neuf dans la grande salle, trois dans la salle sous velum et deux dans le Petit-Odéon.

Parmi ces spectacles, figurent les créations suivantes :

Grande salle :

- *Le Barbier de Séville*, de Beaumarchais ;
- *Ruzzante retour de la guerre*, de Ruzzante ;
- *Henry VI*, de Shakespeare, dans l'adaptation de Jean-Louis Barrault ;
- *Médée*, de Sénèque, dans l'adaptation de Jean Vauthier ;
- *La Tentation de Saint-Antoine*, de Flaubert, dans l'adaptation de Maurice Béjart.

Petit-Odéon :

- *Le Mensonge* ;
- *Le Silence*, de Nathalie Sarraute.

Les autres spectacles sont des reprises d'ouvrages du Répertoire. Il convient de noter que « *Des journées entières dans les arbres* », de Marguerite Duras, pièce qui avait été créée dans la grande salle, a été reprise dans la salle sous velum.

L'ouverture d'une petite salle a suscité dans le monde du théâtre un vif intérêt. Le public a suivi sans défaillance, de janvier à mai 1967, les deux pièces de Nathalie Sarraute : *Le Mensonge* et *Le Silence*, créées pour la radiodiffusion. Il s'agit là d'un théâtre vraiment expérimental sans décor, avec un minimum de meubles et d'accessoires, où rien ne sépare acteurs et spectateurs.

Les adaptateurs ont prévalu sur les auteurs :

- Jean-Louis Barrault a condensé et adapté les trois *Henry VI* de Shakespeare en un seul spectacle ;
- Jean Vauthier, par ailleurs auteur dramatique, a adapté la *Médée* de Sénèque et Maurice Béjart a fait l'adaptation de *La Tentation de Saint-Antoine* de Flaubert.

Un nouvel auteur, Nathalie Sarraute, a fait son entrée au Théâtre de France.

Jean-Louis Barrault a tendance à faire appel de plus en plus à des metteurs en scène de l'extérieur pour diversifier les présentations de ses spectacles et mettre en lumière les tendances actuelles de jeunes metteurs en scène. Ainsi au cours de cette saison Maurice Béjart, Jorge Lavelli et Jean-Pierre Granval ont respectivement mis en scène *La Tentation de Saint-Antoine*, *Médée* et *Le Barbier de Séville*.

Le Théâtre de France ne se borne pas à prospecter des auteurs nouveaux ; il fait appel à des décorateurs, des musiciens, des peintres, des architectes, des sculpteurs soit d'un art affirmé, soit d'un talent prometteur. Dans certains cas il s'agit d'équipes constituées ou en voie de formation.

Sur l'ensemble de la saison, 33.836 spectateurs proviennent des associations, soit un nombre encore plus important que lors de la saison 1965-1966 (31.655), soit une proportion de 23,32 % ; les recettes d'associations se sont élevées à 270.688 F, soit 17,92 % de la recette brute. Les spectateurs d'associations ont fourni le tiers des spectateurs d'*Henry VI* et du *Barbier de Séville*, spectacles qui ont nécessité un soutien particulier. Tant il est vrai que dans le domaine de la création les réactions du public sont difficiles à jauger et à étalonner. Alors qu'il avait réservé le meilleur accueil au *Mariage de Figaro*, il a boudé *Le Barbier de Séville* ; il s'est braqué sur quelques longueurs d'*Henry VI* (confirmant ainsi que le public français, sauf pour les œuvres les plus célèbres, n'a pas la fibre shakespearienne, mais s'est extasié sur celles que l'on pouvait trouver dans *La Tentation de Saint-Antoine*).

Relations avec l'O. R. T. F. :

Une nouvelle convention a pris effet à partir du 1^{er} janvier 1967. Elle renforce les relations des deux établissements et revalorise les conditions financières prévues jusqu'à ce jour.

Au cours de la saison 1966-1967, les spectacles suivants ont été enregistrés pour la Radiodiffusion : *Le Barbier de Séville*, *Ruzzante retour de la guerre* et *Henry VI*, avec l'aide de « Théâtre et Enseignement », *Médée* et *Des journées entières dans les arbres*, ainsi que le mardi littéraire consacré à Louis Aragon et Elsa Triolet.

D'autre part, le nombre des émissions « Coulisses du Théâtre de France s'est élevé de dix-huit à vingt-sept. Ces émissions ont porté sur : Beaumarchais, Shakespeare, Auteurs français contemporains, Flaubert, Médée.

Des émissions poétiques complètent ce programme. Ces émissions, d'une durée de vingt minutes, sont diffusées sur les antennes de France-Culture tous les mardis à 21 h 40.

Activités littéraires :

Les Cahiers Renaud-Barrault ont fait paraître les numéros suivants :

- n° 56. — La Presse au temps de Beaumarchais ;
- n° 57. — William Shakespeare ;
- n° 58. — Fiction et Imaginaire ;
- n° 59. — Gustave Flaubert ;
- n° 60. — *Médée* ;
- n° 61. — Théâtre des Nations.

Le service des Affaires culturelles et artistiques a poursuivi l'expérience des conférences-spectacles données gratuitement certains mardis, jour de relâche. Elles ont porté sur les thèmes suivants :

- Soirée Elsa Triolet et Louis Aragon (Les œuvres croisées) ;
- Alain Robbe-Grillet (L'image et la réalité) ;
- Poésie cubaine (Alejo Carpentier) ;
- Maurice Béjart (Improvisations de danses sur des textes).

Toutes ces soirées ont été suivies par un public enthousiaste et nombreux. L'expérience étant concluante, elle deviendra partie intégrante des activités du Théâtre de France au cours de la saison 1967-1968.

Comité de lecture.

Au cours de la saison, le Comité de lecture a reçu 282 manuscrits. Parmi ces manuscrits un certain nombre ont été retenus et soumis à la lecture de Madeleine Renaud et Jean-Louis Barrault :

- deux pièces de Sam Sheppard, pour le Petit-Odéon ;
- *Les Charognards*, de Robert Weingarten ;
- *Routines*, de Ferlinghetti (pièce en un acte) ;
- une pièce en un acte de Tom Stoppard ;
- deux pièces d'Adrienne Kennedy.

Deux ouvrages : *Les Oranges*, de T. Tardos et Arthur Comte, ont été confiés à Pierre Peyroux, directeur du Théâtre de l'Épée de Bois, et à Michel Bertay, assistant de Jean-Louis Barrault.

Deux pièces de Lanaud ont été diffusées sur les antennes de l'O. R. T. F.

Les Cahiers de la Compagnie ont publié *Le Piéton* et *Vers le gouffre de Chicago*, deux pièces en un acte de Ray Bradbury ; *Nob de Luc*, de Goustine ; *Traumdentung*, de Sanguinetti ; *Un Humour de pendu*, de J. Richardson, et *L'Été*, de Romain Weingarten, qui a eu par la suite une carrière non seulement nationale, mais internationale.

Au cours de sa participation au Festival du Théâtre d'Amérique latine (novembre - décembre 1966, à Cuba), le chef du Service culturel, Simone Benmussa, a signalé l'intérêt de l'ouvrage primé par le festival : *La Nuit des Assassins*, de José Triana, qui a été présenté par le Théâtre des Nations avant de participer à divers festivals (Venise, Liège) et qui doit être créé dans un certain nombre de théâtres étrangers (Aldwych, de Londres, Stockholm, etc.).

II. — *Les activités du Théâtre de France en province et à l'étranger.*

Le Théâtre de France a donné 49 représentations, dont 19 à l'étranger.

Tournées à l'étranger.

Elles se sont effectuées avec l'aide de l'Action artistique.

Canada : Exposition universelle de Montréal 1967 :

Le Théâtre de France a eu l'honneur d'ouvrir l'Exposition universelle de Montréal. Il y a créé l'*Hommage à Saint-Exupéry*, conçu spécialement par Jean-Louis Barrault pour répondre au thème de l'exposition « Terre des Hommes », et donné 12 représentations du *Soulier de Satin* et d'*Il faut passer par les nuages*.

Algérie :

Pour la première fois, un théâtre national a donné six représentations en Algérie dans des conditions souvent précaires mais devant des populations à majorité algérienne, passant l'obstacle d'un ouvrage difficile.

Tournées dans les Maisons de la Culture.

A la suite de conversations avec les représentants de l'A. T. A. C., en accord avec la Direction du Théâtre et des Maisons de la Culture, il a été convenu que le Théâtre de France effectuerait chaque saison une tournée dans les Maisons de la Culture et les centres d'art dramatique afin de coopérer aux efforts de décentralisation dramatique de l'Etat et de susciter une saine émulation et confrontation entre les diverses équipes théâtrales.

3° LE THÉÂTRE NATIONAL POPULAIRE

Le Théâtre national populaire, compte tenu des caractéristiques de la salle du Palais de Chaillot, est orienté vers une action de conquête d'un public jeune, nombreux, nouveau, que les obstacles matériels et psychologiques tenaient, jusqu'alors, à l'écart du spectacle théâtral.

L'actuel cahier des charges fait obligation au directeur « d'organiser chaque année en province ou à l'étranger, avec sa troupe ou des troupes agréées par lui, un minimum de 200 représentations théâtrales populaires portant au moins sur quatre ouvrages nouveaux ou remis.

L'action du T. N. P. doit tendre à favoriser l'accès aux valeurs culturelles transmises par le théâtre au public le plus large et le plus diversifié, appartenant à toutes les catégories sociales de la population.

Le mandat donné à l'actuel directeur du Théâtre national populaire a pris fin le 31 août dernier et votre Commission s'est inquiétée de savoir quel serait le nouveau statut de ce théâtre. Le principe de la création d'un établissement public à caractère industriel et commercial a été retenu. Le directeur serait nommé par décret pour une période de trois ans et bénéficierait de pouvoirs étendus pour gérer et exploiter son théâtre. Il serait assisté d'une commission consultative d'exploitation comprenant des représentants de l'Administration, des représentants du personnel du théâtre et des représentants des usagers (associations culturelles).

La tutelle administrative demeurerait sensiblement indentique à celle qui existe actuellement ainsi que le contrôle financier.

Le Théâtre national populaire présente, sur le plan des locaux et de l'équipement, des signes de vieillissement. La climatisation, qui n'a jamais fonctionné de façon satisfaisante, doit être entièrement refaite. Les circuits électriques doivent également être revus.

Il est envisagé de créer auprès du Théâtre national populaire une école d'art dramatique qui serait dirigée par l'actuel directeur, M. Georges Wilson. L'enseignement, qui serait gratuit, serait dispensé par des comédiens de ce théâtre. Ce dernier disposerait ainsi d'une pépinière de jeunes comédiens qui seraient familiarisés avec le gigantisme de la scène.

*
* *

Les activités du T. N. P. sont groupées en trois catégories : théâtre, cinéma, musique.

1. — *Théâtre.*

La Compagnie du T. N. P. a joué pendant sept mois consécutifs à Paris, dans sa grande salle du Palais de Chaillot, où elle a repris une œuvre inscrite au répertoire de la saison passée : *La Folle de Chaillot* de Jean Giraudoux, et créé quatre grands spectacles :

- *Grandeur et décadence de la ville de Mahagonny*, opéra de Bertold Brecht et Kurt Weill ;
- *Dieu, empereur et paysan*, de Julius Hay ;
- *L'Agression*, de Georges Michel ;
- *Le Roi Lear*, de William Shakespeare.

A la salle Gémier, où elle a joué pendant quatre mois, deux spectacles ont été créés :

- *La Grande Imprécation devant les murs de la ville*, de Tankred Dorst ;
- *Les Ancêtres redoublent de férocité*, de Kateb Yacine.

Le théâtre du Cothurne y a également représenté *Cripure*, de Louis Guilloux.

448.631 spectateurs ont assisté dans la grande salle à 200 représentations, tandis que 179 spectacles étaient donnés dans la petite salle, totalisant 412.339 spectateurs.

Le pourcentage de fréquentation demeure le plus élevé de tous les théâtres nationaux avec un taux de 98,58 %.

Du 31 mai au 21 juin, s'est déroulé dans la salle Gémier, sous l'égide du Ministère des Affaires culturelles, le concours des Jeunes Compagnies, qui ont donné douze représentations. Le prix a été décerné à la Compagnie Patrice Chereau pour sa réalisation des *Soldats* de Lenz.

Enfin, au Festival de Zurich, trois représentations de *L'illusion comique* de Corneille ont été données.

2. — *Cinéma.*

Le Théâtre National Populaire a poursuivi son expérience cinématographique et, pour la troisième saison, a offert neuf films dont quatre inédits.

Tous les films projetés appartiennent à la catégorie « Art et Essai » et il semble que le public adhère avec intérêt à cette formule de diffusion du cinéma de qualité.

3. — *Musique.*

La reprise de contact entre le public populaire et l'art musical, la saison passée au T. N. P., s'est effectuée avec succès.

Pensant que la musique est aussi un moyen d'exprimer les préoccupations et de traduire la sensibilité d'une époque, le T. N. P. a organisé, dès 1966, deux séries de quatre concerts consacrés aux maîtres du xx^e siècle.

Il a souhaité rendre possible la connaissance et l'analyse des lignes de force de la pensée et du langage musical contemporains. Son but n'était pas de présenter à son public les programmes « classiques » qu'offrent régulièrement d'autres manifestations musicales parisiennes.

Ces concerts sont donnés dans la grande salle, avec la participation de l'Orchestre philharmonique de l'O. R. T. F. et avec le concours de prestigieux interprètes tels Sviatoslav Richter, Lorin Maazel, Samson François, Yvonne Loriod.

Le public et les musiciens exécutants ont unanimement loué l'installation et l'acoustique de la Salle Gémier, où ont eu lieu sept concerts présentés par les meilleures formations restreintes contemporaines.

A. — *Grande salle (8 décembre 1966-26 mai 1967) :*

- concert Igor Stravinsky ;
- récital Manitas de Plata ;
- concert Olivier Messiaen ;
- concert Arnold Schoenberg et Alban Berg ;
- concert Bela Bartok ;
- concert Serge Prokofiev ;
- récital de piano par Sviatoslav Richter ;
- concert Debussy-Ravel.

B. — *Salle Gémier (5 février 1967-22 mai 1967) :*

- récital de piano par Stanislav Neuhaus ;
- musique de notre temps par l'Ensemble Musique vivante ;
- musique de notre temps par l'Ensemble Musique vivante ;
- l'Europe baroque par l'Orchestre de chambre de Rouen ;
- musique par le quatuor Parrenin.
- musique par l'Orchestre de chambre de Rouen ;
- musique par le quatuor Parrenin.

Conclusion.

Votre Commission a approuvé les augmentations de crédits alloués au Théâtre national populaire et au Théâtre de France dont l'activité artistique répond à la mission qui leur a été confiée. Mais elle regrette que l'aménagement d'une seconde salle pour la Comédie-Française ne soit encore qu'à l'état de projet, les crédits n'ayant pas été prévus dans les travaux de la Commission du V^e Plan.

En ce qui concerne la réunion des Théâtres lyriques nationaux, votre Commission rappelle que de nombreuses Commissions ont, ces dernières années, été appelées à étudier une réorganisation des deux grandes scènes lyriques françaises. Avec la désignation récente de M. Jean Vilar, qui a été chargé d'une mission de recherche et d'étude et dont l'œuvre et l'activité sont dignes d'éloges, une nouvelle tentative est faite. Votre Commission attire l'attention du Gouvernement sur le danger qui consisterait à tout détruire pour rebâtir ensuite. Il serait préférable de s'appuyer sur ce qui a déjà été bien fait.

La R. T. L. N. répond à de multiples tâches que l'on ne retrouve pas dans celles que s'assignent les théâtres privés. Elle groupe deux scènes lyriques qui sont des théâtres de répertoire assimilables à des musées, elles sont aussi des écoles, elles servent de débouchés pour les chanteurs, les danseurs, les musiciens, les élèves du Conservatoire. Le problème de la rentabilité de ces théâtres ne doit pas se poser de la même façon que s'il s'agissait d'une entreprise privée. Il ne faut pas oublier que la gestion d'un théâtre lyrique, quel qu'il soit, impose des charges financières très importantes. L'Opéra, en dépit des critiques sévères dont il est l'objet, demeure une scène prestigieuse de classe internationale. Votre Commission estime qu'abandonner cette façon de voir risquerait d'engendrer de graves déboires.

Au sujet de l'Opéra-Comique, votre Commission maintient l'avis qu'elle avait déjà formulé les années précédentes ; elle se prononce pour le maintien de ce théâtre qui pourrait, selon elle, devenir un théâtre lyrique d'essai.

Enfin, votre Commission souhaite une plus large diffusion des spectacles lyriques et dramatiques sur les antennes de la télévision.

*
* *

Sous le bénéfice de ces observations, votre Commission donne un avis favorable au projet de loi qui vous est soumis.

ANNEXE

LE CINEMA FRANÇAIS EN 1966

I. — Activité de la production française.

A. — L'IMPORTANCE DE LA PRODUCTION FRANÇAISE

1° NOMBRE DE FILMS PRODUITS

Longs et courts métrages (production 1952-1966).

(Selon la date de l'agrément définitif.)

ANNEES	FILMS DE LONG METRAGE				COURTS métrages commerciaux exclusivement.
	Intégrallement français.	Films de coproduction.		Total.	
		Majorité française.	Majorité étrangère.		
1952	68	12	9	109	340
1953	67	28	17	112	335
1954	53	22	23	98	420
1955	76	19	15	110	305
1956	90	26	13	129	255
1957	81	34	27	142	299
1958	75	24	27	126	297
1959	68	35	30 + 6	133 + 6	244
1960	79	40	39	158	352
1961	69	39	59 + 11	167 + 11	377
1962	43 + 2	37	45 + 23	125 + 25	369
1963	36 + 1	50	55 + 19	141 + 20	372
1964	45	50	53 + 13	148 + 13	346
1965	34	56	52 + 9	142 + 9	282
1966	45	50	35	130	265

A noter que viennent parfois s'ajouter à l'exercice annuel un certain nombre de films agréés l'année suivante et dont il n'est pas possible de tenir compte dans les statistiques diffusées en leur temps, c'est pourquoi ces films figurent en addition.

En 1966, on constate que le nombre des films de coproduction à majorité étrangère a très sensiblement diminué par rapport aux exercices précédents.

On peut considérer que les films de coproduction à majorité française sont en fait des films français à cofinancement franco-étranger. Il en résulte que la *production réelle* des films français pour les dernières années s'établit ainsi :

Films français et coproductions à majorité française.

1956	90	+ 26 = 116
1957	81	+ 34 = 115
1958	75	+ 24 = 99
1959	68	+ 35 = 103
1960	79	+ 40 = 119
1961	69	+ 39 = 108
1962	43 + 2	+ 37 = 80 + 2
1963	36 + 1	+ 50 = 86 + 1
1964	45	+ 50 = 95
1965	34	+ 56 = 90
1966	45	+ 50 = 95

On constate donc en 1966 une légère progression du nombre de films d'initiative française, en corrélation avec la diminution du nombre des films de coproduction à majorité étrangère.

2° QUALITE DES FILMS PRODUITS

De nombreuses récompenses sont venues, comme chaque année, honorer les films français présentés dans les diverses manifestations internationales. On notera plus particulièrement :

- **Cannes** : Grand prix du xx^e anniversaire (*ex æquo*) au film « *Un Homme et une femme* » de Claude Lelouch.
- **Venise** : mention d'honneur du jury au film « *Au Hasard Balthazar* » de Robert Bresson.
- **San Sebastian** : coquille d'argent au film « *Tant qu'on a la santé* » de Pierre Etaix.
- **Karlovy-Vary** : prix spécial du jury au film « *La Vie de château* » de Jean-Claude Rappeneau.
- **Mar del Plata** : prix d'interprétation féminine à Mireille Darc, interprète de « *Galia* ».

Sélection à laquelle il convient bien entendu d'ajouter de nombreuses autres distinctions dans les manifestations consacrées au court métrage à Tours, Oberhausen, Cortina d'Ampezzo, Milan, Cracovie, Trieste, Melbourne, Edimbourg, Cork, Trente, Venise, Gijon, Mannheim, Bilbao, Mamaia et Buenos Aires.

B. — LES INVESTISSEMENTS DANS LA PRODUCTION FRANÇAISE

1° IMPORTANCE DES INVESTISSEMENTS FRANÇAIS

Depuis 1952, l'évolution des investissements français dans la production ou la coproduction avec l'étranger est la suivante :

Investissements français dans la production long métrage.

ANNEES	FILMS intégralement français.	FILMS de coproduction.	TOTAL
1952	41,00	12,00	53,00
1953	39,00	34,00	73,00
1954	40,00	36,00	76,00
1955	57,00	32,00	89,00
1956	73,00	39,00	112,00
1957	70,00	54,00	124,00
1958	71,00	48,00	119,00
1959	62,61	68,56	131,17
1960	79,70	89,92	169,52
1961	94,85	138,02	232,87
1962	41,18	117,89	159,07
1963	39,21	134,37	173,58
1964	61,11	108,28	169,39
1965	84,85	123,10	207,95
1966	89,61	149,89	239,50

2° ORIGINE DES CAPITAUX

D'où proviennent les capitaux investis dans la production des films ?

Ces capitaux ont pour origine, d'une part, l'apport propre au producteur (qui doit représenter au minimum 15 % du montant du devis selon la réglementation actuellement en vigueur), d'autre part, les apports de divers bailleurs de fonds et de crédits dont les interventions directes s'établissent différemment selon que l'on se place pour les apprécier au stade de l'agrément définitif ou après investissement du soutien financier demandé, compte tenu à ce stade du complément des garanties Distributeurs.

Production L. M. 1966. — Origine des capitaux.

(Films 100 % français et coproductions à majorité française.)

	A l'agrément définitif.	Après investissement du soutien financier demandé et complément garantie distributeur.
	En millions de francs et en pourcentage.	
Producteurs :		
Français	62,20 soit 23,18 %	37,10 soit 13,84 %
Etrangers	66,90 soit 24,96 %	66,90 soit 24,96 %
Soutien financier.....	20,90 soit 7,82 %	39,30 soit 14,65 %
Avances :		
Sur recettes	8,60 soit 3,70 %	8,60 soit 3,70 %
Sur soutien financier..	0,30 soit 0,11 %	0,30 soit 0,11 %
Banques et commandites...	(1) 5,20 soit 1,97 %	5,20 soit 1,97 %
Participation et crédits tech- niciens et acteurs.....	15,60 soit 5,83 %	15,60 soit 5,83 %
Fournisseurs (studios, labo- ratoires, assurances, etc.).	24,07 soit 8,97 %	24,07 soit 8,97 %
Divers	12,83 soit 4,79 %	12,83 soit 4,79 %
Distributeurs	51,40 soit 19,17 %	58,10 soit 21,68 %
Total	268 soit 100 %	268 soit 100 %

(1) Dont 1,20 du F. D. E. S.

D'une façon générale, il convient de souligner que les chiffres figurant dans la seconde colonne du tableau P. 4 ci-dessus (après investissement du concours financier demandé) ne tiennent pas compte d'éventuelles ventes à l'étranger, effectuées en cours de production et qui sont susceptibles de modifier alors la répartition entre bailleurs de fonds et crédits.

**3° INVESTISSEMENT DU CONCOURS ET SOUTIEN FINANCIER
DANS LES FILMS DE LONG METRAGE**

La progression du montant global annuel des investissements « d'aide au cinéma » (concours et soutien financier) s'établit ainsi :

Il est précisé que le tableau P. 5 correspond à une situation annuelle de trésorerie et que ces versements concernent en partie des films de l'exercice précédent.

Concours financier de l'Etat dans la production L. M.

(En millions de francs.)

1952	13,50
1953	13,50
1954	17
1955	19,50
1956	25
1957	31,30
1958	36
1959	33,95
1960	37,57 (1)
1961	48,33 (2)
1962	39,64 (3)
1963	35,26
1964	43,75
1965	43,67
1966	49,66

**4° INTERVENTION DES ADMINISTRATIONS
DANS LA PRODUCTION CINEMATOGRAPHIQUE**

Le coût global de la production des courts sujets français est intégralement couvert par des crédits français. Il est difficile d'évaluer la part des investissements de capitaux à fonds perdus (mécénat, subventions, interventions publicitaires), dans cette production (commerciale et non commerciale).

Tout au plus peut-on préciser le montant de la participation financière provenant des administrations publiques.

Il s'établit ainsi :

Participation dans la production C. M. et L. M.

(En millions de francs.)

1961	6,195
1962	9,628
1963	8,809
1964	9,599
1965	11,500
1966	12,841

(1) Dont 23,73 au titre du F. D. I. C. et 14,84 au titre du soutien financier.
(2) Dont 11,90 au titre du F. D. I. C. et 36,4 au titre du soutien financier.
(3) Dont 0,071 au titre du F. D. I. C. et 39,59 au titre du soutien financier.

En outre, l'Etat acquiert des droits d'exploitation non commerciale sur des films existants; ces achats s'établissent à :

Acquisition de droits d'exploitation non commerciale.

(En millions de francs.)

1961	0,473
1962	0,533
1963	1,294
1964	1,724
1965	1,285
1966	1,900

C. — LE COUT DE LA PRODUCTION DES FILMS

1° FILMS DE LONG METRAGE

Le volume du coût global de la production des films français doit être nettement distingué du volume global des investissements français dans ces films, en raison de la coproduction des films avec l'étranger, et donc de l'intervention des capitaux étrangers.

Coût de la production française et volume des investissements français s'établissent ainsi :

Production L. M. — Coût et investissement français.

(En millions de francs.)

ANNEES	COUT GLOBAL de la production.	MONTANT TOTAL des investissements français.
1952	66,00	54,00
1953	97,00	72,00
1954	111,00	76,00
1955	119,00	89,00
1956	144,00	112,00
1957	164,20	124,00
1958	176,60	119,00
1959	198,00	131,20
1960	273,80	169,52
1961	390,39	232,87
1962	296,38	159,07
1963	315,70	173,58
1964	298,91	169,39
1965	337,14	207,95
1966	385,93	239,50

a) *Différenciation des coûts de production :*

Le coût de production des films intégralement français est très sensiblement inférieur au coût de production des films de coproduction avec l'étranger.

Production L. M. — Nombre de films et coûts.

(En millions de francs.)

ANNEES	FILMS intégralement français.		FILMS de coproduction.	
	Nombre.	Coût global.	Nombre.	Coût global.
1952	88	41,00	21	25,00
1953	67	39,00	45	58,00
1954	53	40,00	45	71,00
1955	76	57,00	34	62,00
1956	90	73,00	39	71,00
1957	81	70,30	61	93,90
1958	75	71,45	51	105,20
1959	68	62,60	65	135,40
1960	79	79,70	79	194,10
1961	69	94,85	98	295,54
1962	43	41,18	82	255,20
1963	36	39,21	105	276,49
1964	45	61,11	103	237,80
1965	34	84,85	108	252,29
1966	45	89,61	85	296,32

En fait, le coût moyen des films français s'établit ainsi :

Production L. M., coûts moyens.

(En millions de francs.)

ANNEES	COÛT MOYEN des films intégralement français.	COÛT MOYEN des films de coproduction.	COÛT MOYEN général.
1952	0,47	1,17	0,60
1953	0,57	1,29	0,68
1954	0,76	1,56	1,13
1955	0,75	1,85	1,09
1956	0,81	1,82	1,11
1957	0,86	1,54	1,15
1958	0,95	2,06	1,40
1959	0,92	2,08	1,49
1960	1,01	2,45	1,73
1961	1,37	3,02	2,34
1962	0,96	3,11	2,37
1963	1,08	2,53	2,17
1964	1,36	2,31	2,02
1965	1,42 (1)	2,33	2,12 (1)
1966	1,99	3,48	2,97

(1) Coût moyen établi sans tenir compte d'un film de devis exceptionnel.

D'une manière générale, il convient d'ailleurs de noter que ces chiffres ne peuvent tenir compte des dépassements de devis qui affectent certaines productions. On peut constater, par rapport à 1965, une sensible augmentation du coût moyen des films due en particulier à la production de plusieurs films à budgets élevés.

b) *Nombre de films selon l'importance du devis :*

Répartition des films selon l'importance du devis.

(En millions de francs.)

BUDGETS	1965			1966		
	TOTAL	FILMS intégralement français.	COPRO-DUCTION	TOTAL	FILMS intégralement français.	COPRO-DUCTION
Moins de :						
0,60	5	4	1	7	6	1
0,60 à 1	12	6	6	13	10	3
1 à 2.....	61	16	45	34	15	19
2 à 3.....	38	6	32	33	8	25
Au-dessus de 3...	26	2	24	43	6	37

c) *Importance des principaux postes du devis :*

En moyenne, la structure du devis des films français et à majorité française est la suivante :

Répartition comparée en pourcentage des postes du devis de 1962 à 1966.

POSTES DU DEVIS	1963	1964	1965	1966
Sujet	8,22	8,38	7,77	7,59
Techniciens	16,38	16,89	15,88	13,30
Interprétation	22,18	18,13	18,21	20,92
Studios	10,16	9,42	11,61	9,50
Pellicule, laboratoires.....	5,46	6,97	6,34	6,90
Assurances et charges sociales.....	10,64	10,45	10,52	10,65
Extérieurs	12,76	15,21	15,13	17,93
Divers	14,20	13,56	14,54	11,21

2° COURTS SUJETS

Le coût global de 1966 de la production des films de court métrage commerciaux (administrativement contrôlée) est estimé d'après les devis déposés à 23.774 millions de francs.

Le coût moyen de la production des films de court métrage s'établit donc pour 1966 à environ 0,090 million de francs.

Précisons qu'il s'agit ici des films autorisés et que parmi ces films, certains peuvent ne pas avoir été jusqu'à présent effectivement réalisés.

D. — ACTIVITE DES STUDIOS

Si l'on considère le nombre de *journées plateaux* (nombre de plateaux que multiplie le nombre de jours ouvrables) offert à la production française, soit 10.067, on obtient la décomposition suivante :

— journées d'immobilisation (montage et démontage des décors).....	}	6,979
— journées de tournage.....		
— journées libres.....		3.088

soit un coefficient d'occupation de 69,33 %.

L'occupation se décompose comme suit :

6.979 journées plateaux.....	69,33 %
— films français ou coproduction : 4.734.....	47,028 %
— films étrangers : 220.....	2,185 %
— télévision { O. R. T. F. : 576.....	5,722 %
{ Autres télévisions : 802.....	7,967 %
— divers : 647.....	6,428 %

N. B. — En ce qui concerne l'utilisation des studios par la télévision, la rubrique O. R. T. F. désigne les plateaux pris en location par la télévision française. Les autres télévisions sont les sociétés de fabrication de programmes de télévision (éventuellement coproduisant avec l'O. R. T. F.).

La catégorie « Divers » comprend la réalisation de films non commerciaux, de films de court métrage commerciaux de fiction nécessitant l'établissement de décors, de films de publicité d'entr'acte produits par des sociétés autres que celles disposant de studios spécialisés.

E. — LES FILMS, LEUR TECHNIQUE, LEURS AUTEURS

1° FORMES ET COULEURS

En 1966, 104 films sur 130 ont été produits en couleurs. Au cours de cette même année, 74 films (1 en noir et blanc et 73 en couleurs) ont été tournés avec les procédés d'anamorphose ou autres techniques de format large.

L'évolution du recours en France à la couleur et au format large s'établit ainsi :

Production L. M. — Aspects techniques.

ANNEES	NOIR ET BLANC		COULEURS		TOTAL des films.	RECAPITULATION	
	Format normal.	Format large.	Format normal.	Format large.		Couleurs.	Format large.
1952	102	»	7	»	109	7	»
1953	82	»	30	»	112	30	»
1954	61	»	33	4	98	37	4
1955	71	4	22	13	110	35	17
1956	62	10	25	32	129	57	42
1957	86	11	19	26	142	45	37
1958	83	6	19	18	126	37	24
1959	87	5	19	22	133	41	25
1960	117	10	11	19	158	30	30
1961	96	17	11	43	167	54	60
1962	78	12	11	24	125	35	36
1963	80	20	17	24	141	41	44
1964	85	11	10	42	148	52	53
1965	65	5	19	53	142	72	58
1966	25	1	31	73	130	104	74

Le nombre des films en format large et en couleurs augmente de façon sensible par rapport à 1965.

L. M. — Procédés utilisés en 1966.

PELLICULE COULEURS		ANAMORPHOSE	
Eastmancolor	104	Anamorphose*.....	Cinemascope . 11
(à la prise de vue).			Totalvision .. 1
			Panavision ... 2
			Franscope ... 15
			Ultrascope ... 2
			Techniscope .. 42
		Séréovision .. 1	
	104		74

(*) A la prise de vue ou en laboratoire.

2° PRODUCTEURS DES FILMS

Au 31 décembre 1966, le nombre des sociétés de production autorisées s'élève pour la production des films de long métrage à 624 et pour la production des films de court métrage à 1.006.

Nombre de sociétés de production.

AU 31 DECEMBRE	LONG METRAGE	COURT METRAGE
1952	300	476
1953	332	539
1954	354	589
1955	384	655
1956	415	695
1957	440	742
1958	463	779
1959	495	822
1960	558	883
1961	617	960
1962	660	1.020
1963	679	1.067
1964	698	1.096
1965	683	1.087
1966	624	1.006

Les dispositions de la décision réglementaire n° 12 *series* du 10 juillet 1964 concernant le capital minimal exigé des sociétés de production ne prenant leur plein effet que le 1^{er} janvier 1967, le nombre des sociétés autorisées au 31 décembre 1966 doit être considéré comme provisoire, bien qu'il accuse déjà une diminution par rapport à l'exercice précédent.

Le nombre des sociétés de production de films de long métrage passe ainsi de 683 à 624. On note pendant l'année 1966 : 19 créations, 13 faillites et 65 cessations d'activité.

En ce qui concerne le nombre de sociétés de films de court métrage, celui-ci passe de 1.087 à 1.006, cette diminution correspondant à 58 créations, 18 faillites et 121 cessations d'activité.

Il nous paraît nécessaire d'ajouter, à titre indicatif, que depuis le 1^{er} janvier 1967, il a déjà été procédé par les Services du Centre national de la Cinématographie à l'annulation des autorisations d'exercice de 109 sociétés de long métrage et de 190 sociétés de court métrage.

3° ACTIVITE DES SOCIETES

Pour le long métrage, le nombre des sociétés de production actives (c'est-à-dire ayant effectivement participé à la production de long métrage) ne s'est élevé pour 1966 qu'à 116.

Il est intéressant de noter l'évolution du nombre des producteurs actifs (long métrage).

Long métrage. — Producteurs actifs.

A N N E E S	PRODUCTEURS actifs.
1952	110
1953	118
1954	112
1955	153
1956	163
1957	176
1958	170
1959	165
1960	177
1961	198
1962	122
1963	138
1964	133
1965	127
1966	116

La répartition des films entre les producteurs de long métrage s'établit ainsi :

**Répartition des producteurs
selon le nombre de films produits en 1966.**

NOMBRE DE PRODUCTEURS ACTIFS	NOMBRE DE FILMS produits par ces producteurs.
69	1 film
26	2 »
11	3 »
4	4 »
2	5 »
1	6 »
1	7 »
2	8 »
<hr style="width: 20%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> 116	

En ce qui concerne les courts métrages, le nombre de producteurs actifs en 1966 est de 151.

4° REALISATEURS DE FILMS

Le nombre des réalisateurs titulaires de la carte d'identité professionnelle ou d'une autorisation exceptionnelle est, au 31 décembre 1966, de 573.

Le nombre des réalisateurs ayant effectivement participé à la création des films français dans le courant de l'année 1966 s'élève à 87 (77 ayant participé à la réalisation d'un film, 10 à la réalisation de deux).

De 1952 à 1966, l'évolution du nombre des réalisateurs actifs s'établit ainsi :

Réalisateurs actifs.

1952	78
1953	77
1954	64
1955	70
1956	91
1957	93
1958	80
1959	90
1960	110
1961	104
1962	84
1963	81
1964	93
1965	74
1966	87

Un important « brassage » s'étant effectué parmi ces réalisateurs au bénéfice de nouveaux venus.

II. — Activité de la distribution cinématographique en France en 1965.

*Ce bilan de l'activité Distribution porte sur 1965
et est limité aux entreprises standard et aux films de long métrage.*

On dénombre 146 entreprises de distribution de films cinématographiques de format standard sur le territoire français : 10 d'entre elles exercent cette activité sur l'ensemble des régions cinématographiques que comprend la France métropolitaine, tandis que 7 entreprises ne rayonnent que sur plusieurs régions et que l'activité des 129 autres est limitée à une seule région cinématographique.

1° CHIFFRE D'AFFAIRES DES ENTREPRISES

a) Les 10 sociétés à *rayonnement national* sont, d'une part, 3 sociétés françaises, d'autre part 7 sociétés américaines (représentant 63 agences sur un total de 216 dans le pays).

Les 3 sociétés françaises réalisent 15,91 % du chiffre d'affaires total des entreprises de distribution (environ 251 millions de francs), tandis que l'activité des 7 sociétés américaines correspond à 34,991 % du chiffre d'affaires global.

b) Les 7 entreprises *exerçant leur activité sur plusieurs régions de la métropole seulement*, réalisent un chiffre d'affaires représentant 14,316 % du chiffre d'affaires global (elles totalisent 24 agences dans le pays).

Le chiffre d'affaires réalisé par les 17 entreprises à rayonnement national ou multi-régional correspond à 64,798 % du chiffre d'affaires total de la distribution en France (part producteur et distributeur).

c) Quant à l'activité des 129 autres entreprises limitée à *une seule région cinématographique*, elle représente 35,202 % du chiffre d'affaires total.

2° CAPITAL SOCIAL ET FORMES DE CES ENTREPRISES

Le capital social de la plupart des sociétés de distribution reste modeste par rapport au chiffre d'affaires qu'elles réalisent.

C'est ainsi que, sur 146 entreprises, dont 140 sont en sociétés, 34 ont un capital social supérieur à 200.000 F, 74 un capital compris entre 200.000 et 300.000 F, et 32 un capital inférieur à cette dernière somme.

Une société (américaine) a réalisé le plus important chiffre d'affaires — près de 23 millions de francs — ; une société (française) réalise un chiffre d'affaires supérieur à 21 millions de francs ; 6 sociétés (2 françaises, 4 américaines) atteignent un chiffre d'affaires compris entre 10 millions et 16 millions de francs ; tandis que 9 sociétés (6 françaises, 2 américaines, 1 anglaise) réalisent un chiffre d'affaires compris entre 5 et 10 millions de francs ; et que 25 se situent entre 1 et 5 millions de francs.

Qu'elles soient françaises (124) ou étrangères (16), ces 140 sociétés adoptent les formes traditionnelles : 83 S. A. R. L. ; 52 anonymes ; 2 en nom collectif ; 1 en commandite simple ; 2 anonymes à capital et personnel variables.

3° NATURE DE L'ACTIVITE DE CES ENTREPRISES

Si toutes ces entreprises ont pour objet la distribution de films cinématographiques, leur activité cependant varie d'une entreprise à l'autre.

Tandis que trois sociétés françaises à rayonnement national réalisent 26,429 % du chiffre d'affaires global des films français en France, les sept sociétés américaines s'inscrivent pour 79,439 % dans les résultats d'exploitation obtenus par les films américains, contrôlant ainsi la distribution en France de leur production nationale.

Si la majorité des films allemands (84,72 %), italiens (70,27 %), belges (96 %), russes (86,13 %), suisses (66,10 %) et de nationalités diverses (75,91 %), sont distribués par des sociétés régionales, non seulement les films américains (82,87 %), français (57,15 %), mais la majorité des films britanniques (92,20 %) sont distribués par des sociétés à rayonnement national ou multirégional.

4° STRUCTURE ECONOMIQUE DES ENTREPRISES

- I. — Nombre d'entreprises de distribution de films cinématographiques pour lesquelles il a été enregistré des locations de films..... 146
- II. — Nombre de films distribués (portefeuille)..... 9.048
(soit 3.976 titres, certains se retrouvant chez plusieurs distributeurs régionaux).

La répartition des sociétés selon le nombre de films en portefeuille se présente comme suit :

Sociétés d'après le nombre de films distribués.

Moins de	5 films = 32		Moins de	105 films = 3
—	10 — = 6		—	110 — = 2
—	15 — = 9		—	115 — = 3
—	20 — = 7		—	120 — = 1
—	25 — = 2		—	125 — = 1
—	30 — = 5		—	130 — = 4
—	35 — = 3		—	135 — = 1
—	40 — = 4		—	145 — = 1
—	45 — = 6		—	170 — = 1
—	50 — = 5		—	180 — = 2
—	55 — = 3		—	195 — = 1
—	60 — = 1		—	200 — = 2
—	65 — = 4		—	205 — = 1
—	70 — = 7		—	215 — = 1
—	75 — = 2		—	225 — = 2
—	80 — = 5		—	230 — = 1
—	85 — = 1		—	235 — = 2
—	90 — = 5		—	255 — = 1
—	95 — = 6		—	270 — = 1
—	100 — = 2			

5° IMPORTANCE RESPECTIVE DES REGIONS CINEMATOGRAPHIQUES

Encaissement distributeur, répartition par région (1965).

REGIONS CINEMATOGRAPHIQUES	FILMS	
	Français.	Américains.
Paris	26,82	29,30
Banlieue	7,04	7,30
Grande Région Parisienne.....	17,33	15,09
Bordeaux	11,32	9,11
Lille	5,11	5,41
Lyon	13,54	12,12
Marseille	13,24	15,38
Strasbourg	3,11	3,86
Nancy	2,49	2,43
France entière.....	100	100

Le tableau D 2 ci-contre montre l'importance respective des régions cinématographiques en matière de rendement de films (actualités déduites) pour l'ensemble des films de format standard exploités en France métropolitaine. On peut ainsi, non seulement chiffrer la place de chaque région de distribution dans l'ensemble des résultats français, mais voir que la part respective de chaque région varie très sensiblement selon qu'il s'agit du film français ou du film américain.

6° ENCAISSEMENT DISTRIBUTEUR-PRODUCTEUR

En 1965, la recette Distributeur-Producteur a atteint la somme de 251,299 millions de francs — chiffres définitifs (les chiffres provisoires pour l'année 1966 étant de 248,129 millions de francs).

III. — Les programmes cinématographiques.

1° NOMBRE DE FILMS PROGRAMMES

Sauf cas exceptionnels, seuls les programmes comprenant un film principal parlant français (version originale ou postsynchronisée) ont en France une carrière importante.

Le nombre de films en exploitation en France à la fin de 1966 est d'environ 4.000 (dont 1.450 environ sont français).

Chaque année, un contingent de films nouveaux vient remplacer le contingent des films arrivés à fin de carrière.

Pour les films de *long métrage parlant français*, le nombre des visas d'exploitation délivrés annuellement s'établit ainsi :

Films L. M. parlant français, visas délivrés de 1952 à 1966.

ANNEES	FILMS français.	FILMS étrangers.	TOTAL
1952	111	195	306
1953	110	215	325
1954	97	209	306
1955	106	222	328
1956	133	219	352
1957	117	201	318
1958	104	205	309
1959	133	258	391
1960	141	221	392
1961	145	200	345
1962	169	234	403
1963	142	227	369
1964	147	254	401
1965	146	220	366
1966	128	193	321

Le nombre des visas accordés en 1966 aux films français est en légère baisse par rapport aux années précédentes ainsi d'ailleurs que le nombre de visas accordés aux films étrangers ; aussi le nombre total des visas (version française) baisse-t-il de 366 à 321.

Pour les *courts sujets parlant français*, le nombre des visas d'exploitation délivrés est le suivant :

Films C. M. parlant français, visas délivrés de 1952 à 1966.

ANNEES	FILMS français.	FILMS étrangers.	TOTAL
1952	230	148	378
1953	205	219	424
1954	237	192	429
1955	273	227	500
1956	206	230	436
1957	270	162	432
1958	200	211	411
1959	110	203	313
1960	221	169	390
1961	326	168	494
1962	314	153	467
1963	301	145	446
1964	285	190	475
1965	351	151	502
1966	224	114	338

A ces visas concernant les films parlant français, il convient d'ailleurs d'ajouter les visas concernant les *films en version originale*, même si ceux-ci ont parfois un champ d'exploitation limité. Leur chiffre s'établit ainsi (ne pas oublier qu'un seul titre peut donner lieu à un visa en version originale et à un visa en version doublée) :

Films étrangers en version originale. — Visas délivrés de 1952 à 1966.

ANNEES	FILMS longs métrages.	FILMS courts métrages.
1952	391	159
1953	489	165
1954	379	189
1955	337	174
1956	383	152
1957	266	117
1958	251	105
1959	271	98
1960	269	131
1961	219	106
1962	201	137
1963	179	123
1964	204	150
1965	197	163
1966	168	135

2° RESTRICTIONS DE PROGRAMMATION

Sur proposition de la Commission de contrôle et sur décision du Ministre de l'Information, des interdictions ou restrictions d'exploitation interviennent chaque année.

En voici la récapitulation :

Films de long métrage.

Récapitulation 1952-1966 des interdictions et restrictions de programmation.

ANNEES	INTER-DICTION totale.	INTER-DICTION aux mineurs de moins de 16 ans et de 18 ans.	INTER-DICTION aux mineurs de moins de 13 ans.	AUTORI-SATIONS avec coupures, allègements et aver-tissements.
1952	14	24	»	16
1953	7	19	»	18
1954	3	20	»	12
1955	4	25	»	6
1956	2	16	»	8
1957	4	29	»	13
1958	3	48	»	13
1959	3	45	»	19
1960	10	49	»	31
1961	1	26	25	35
1962	1	20	17	36
1963	»	26	20	22
1964	1	36	15	24
1965	2	32	29	10
1966	9	50	40	19

On trouvera ci-après l'analyse détaillée pour 1966 des restrictions et interdictions.

Restrictions de programmation en 1966.

FILMS	INTER-DICTION totale.		INTER-DICTION aux mineurs de 18 ans.		INTER-DICTION aux mineurs de 13 ans.		INTER-DICTION à l'exportation.		AUTORISATIONS avec coupures, allègements et avertissements.		INTER-DICTION à l'exportation dans les territoires d'Outre-Mer.	
	Films.		Films.		Films.		Films.		Films.		Films.	
	français.	étrangers.	français.	étrangers.	français.	étrangers.	français.	étrangers.	français.	étrangers.	français.	étrangers.
Longs métrages ..	2	6	17	33	11	29	1	»	12	7	1	»
Cours métrages ..	4	1	3	8	1	1	»	»	1	1	»	»

3° ACTIVITES DE LA COMMISSION DE CONTROLE

Si les chiffres qui précèdent concernent les visas accordés aux films destinés à passer dans les salles commerciales, l'activité de la Commission de Contrôle des films fournit par ailleurs des données complémentaires intéressantes.

Films présentés à la Commission de Contrôle en 1966 :

	NOMBRE de films.
Films français de long métrage.....	166
Films français de court métrage.....	282
Films étrangers de long métrage (VO + VD).....	458
Films étrangers de court métrage (VO + VD).....	327
Films de télévision.....	397
Films techniques.....	261
Films publicitaires.....	355
Bandes annonces.....	300
Films non commerciaux.....	121
Chansons filmées.....	44

IV. — Exploitation.

Activité des théâtres cinématographiques.

A. — LES SALLES ET LES FAUTEUILS

a) SALLES « STANDARD » (35 mm).

Le nombre de salles autorisées au 31 décembre 1966 est de 5.283 soit une perte de 171 salles par rapport à 1965. A ces 5.283 salles correspond un nombre de fauteuils de 2.531.688, soit une moyenne de 481 fauteuils par salle.

En ce qui concerne les seules exploitations commerciales (à séances payantes), en 1966, on a enregistré 232 annulations compensées en partie par 14 transformations de 16 mm en 35 mm et 40 autorisations nouvelles.

b) EVOLUTION DU NOMBRE DES SALLES « STANDARD ».

Nouvelles salles standard. — Evolution 1954-1966.

ANNEES	SALLES nouvelles.	CREATIONS	TRANS- FORMATIONS
1954	124	83	41
1955	158	109	49
1956	149	105	44
1957	118	96	22
1958	160	123	37
1959	125	101	24
1960	88	61	27
1961	101	66	35
1962	87	55	32
1963	67	50	17
1964	54	37	17
1965	60	45	15
1966	54	40	14

Les établissements cinématographiques autorisés à fonctionner en format standard présentent de 1957 à 1966 l'évolution suivante :

Evolution des autorisations standard (1).

ANNEES	AUTORISATIONS	NOMBRE DE FAUTEUILS
1957	5.732	2.758.892
1958	5.778	2.785.655
1959	5.834	2.807.387
1960	5.821	2.798.101
1961	5.802	2.772.330
1962	5.742	2.745.053
1963	5.683	2.711.514
1964	5.592	2.667.568
1965	5.454	2.615.582
1966	5.283	2.531.688

On notera que par rapport à 1957 (année de début de la récession cinématographique) le volume des salles et des fauteuils, après être resté relativement stable, baisse désormais régulièrement chaque année.

c) SALLES « SUBSTANDARD » (16 mm)

Le nombre d'autorisations au 31 décembre 1966 est de 2.067 ; il est à noter que l'on compte parfois plusieurs autorisations par « tournées ». A la même date, le nombre d'extensions était de 4.458, soit un total de 6.525 points de projections.

Comme en format standard, il convient de noter une forte contraction du nombre des entreprises (341 autorisations en moins par rapport à 1965).

Les établissements cinématographiques autorisés à fonctionner en format substandard présentent de 1957 à 1966 l'évolution suivante.

Evolution des autorisations substandard (2).

ANNEES	AUTORISATIONS (tournées ou poste fixe). (A)	EXTENSIONS (B)	NOMBRE de points de projections. (A) + (B)
1957	3.422	8.854	12.276
1958	3.286	8.351	11.637
1959	3.362	8.134	11.496
1960	3.330	7.659	10.989
1961	3.158	7.325	10.483
1962	2.900	6.759	9.659
1963	2.798	6.384	9.182
1964	2.711	5.986	8.697
1965	2.408	5.298	7.706
1966	2.067	4.458	6.525

(1) Y compris les patronages séances gratuites (23 établissements en 1966).

(2) Y compris les patronages séances gratuites (195 établissements en 1966).

B. — TRAVAUX D'AMELIORATION

On trouvera les chiffres relatifs aux opérations du Fonds de développement de l'industrie cinématographique dans les bilans des années précédentes.

Il est à noter que par arrêté du 14 novembre 1963 les prêts réservés antérieurement aux seuls exploitants réalisant une moyenne d'entrées hebdomadaire inférieure à 2.000, ont été étendus à l'ensemble de l'exploitation.

Compte tenu de cette remarque, les prêts du *Crédit hôtelier* se traduisent au 31 décembre 1966 par les chiffres suivants :

- 248 accords pour 22.085.300 F ;
- 123 rejets (qui représentaient 10.978.785 F).

Les 248 accords se décomposent ainsi :

Réalisations : 210 (18.050.300 F).

En attente de réalisation : 11 (2.320.000 F).

Sans suite, après accord : 26 (2.320.000 F).

(Deux accords concernant les demandes ayant donné lieu par la suite à une réalisation commune.)

C. — LES SPECTATEURS ET LES RECETTES

1° NOMBRE DE SPECTATEURS ET VOLUME DES RECETTES DANS LES SALLES STANDARD

Résultats d'exploitation 1947-1966.

(En millions de spectateurs et millions de francs.)

ANNEES	SPECTATEURS	RECETTES taxables.	PRIX moyen.
1947	423,7	140,257	0,33
1948	402,0	197,025	0,49
1949	387,7	221,735	0,57
1950	370,7	258,625	0,69
1951	372,8	332,902	0,89
1952	359,6	387,283	1,07
1953	370,6	416,172	1,12
1954	382,8	454,830	1,19
1955	394,8	482,162	1,22
1956	398,8	497,549	1,25
1957	411,6	548,150	1,33
1958	371,0	594,994	1,60
1959	353,7	595,210	1,68
1960	354,6	661,899	1,86
1961	328,3	647,884	1,97
1962	311,7	694,985	2,23
1963	292,1	741,133	2,54
1964	275,8	764,156	2,77
1965	259,1	790,383	3,05
1966 (provisoire).....	232,8	777,478	3,34

Il convient de préciser que les années cinématographiques 1950, 1956, 1960 et 1966 comportent une cinquante-troisième semaine supplémentaire.

En matière de spectateurs, la moyenne hebdomadaire en millions évolue ainsi :

Format standard, moyenne hebdomadaire du nombre de spectateurs.

Evolution 1947-1966.

(En millions de spectateurs.)

ANNEES	NOMBRE de spectateurs.
1947	8,148
1948	7,731
1949	7,316
1950	7,129
1951	7,169
1952	6,915
1953	7,127
1954	7,361
1955	7,450
1956	7,760
1957	7,917
1958	7,135
1959	6,802
1960	6,691
1961	6,314
1962	5,994
1963	5,616
1964	5,304
1965 { chiffres provisoires.....	4,957
{ chiffres définitifs.....	4,982
1966 chiffres provisoires.....	4,393

Les résultats 1966 font apparaître, par rapport aux chiffres comparables 1965, l'évolution suivante :

Spectateurs :

- 9,67 % (compte tenu de la 53^e semaine 1966) ;
- 11,73 % (compte non tenu de la 53^e semaine 1966).

Recettes taxables :

- 1,07 % (compte tenu de la 53^e semaine 1966) ;
- 3,84 % (compte non tenu de la 53^e semaine 1966).

Prix moyen de place : + 9,52 %.

2° NOMBRE DE SPECTATEURS ET VOLUME DES RECETTES DANS LES SALLES SUBSTANDARD

L'évolution des résultats substandard au cours des dernières années marque une sensible régression ; on pourra le constater dans le tableau suivant :

Substandard. — Résultats d'exploitation 1955-1966.

(En millions de spectateurs et millions de francs.)

ANNEES	SPECTATEURS	RECETTES taxables.	PRIX MOYEN
1955	23,0	17,00	0,76
1956	22,5	18,00	0,80
1957	23,3	21,00	0,88
1958	21,3	21,40	1,00
1959	19,5	20,38	1,04
1960	18,4	20,60	1,11
1961	17,8	20,80	1,17
1962	15,3	19,08	1,24
1963	13,9	18,54	1,32
1964	12,2	16,90	1,38
1965	10,4	15,54	1,49
1966	7,9	13,08	1,65

3° RESULTATS PAR REGION CINEMATOGRAPHIQUE ET TRANCHE D'HABITAT

a) EVOLUTION RÉGIONALE

A l'exception de Paris (qui augmente sa part de plus de 1 %) par rapport aux résultats correspondants 1965, on n'enregistre aucune variation notable de poids des différentes régions (à peu près toutes en baisse très légère).

La répartition en pourcentage des spectateurs métropolitains, selon les régions cinématographiques, est la suivante :

1966. — Répartition des spectateurs selon les régions cinématographiques.

REGIONS CINEMATOGRAPHIQUES	SPECTATEURS en pourcentage de l'ensemble (France = 100 %).
Paris	21,04
Banlieue	7,81
G. R. P.	17,92
Marseille	14,72
Lyon	12,21
Bordeaux	10,29
Lille	6,91
Strasbourg	5,95
Nancy	3,15

La répartition des recettes taxables en pourcentage selon les mêmes régions s'effectue comme suit :

1966. — Répartition des recettes taxables selon les régions cinématographiques.

REGIONS CINEMATOGRAPHIQUES	RECETTES taxables en % de l'ensemble (France = 100 %).
Paris	31,22
Banlieue	6,91
G. R. P.....	15,34
Marseille	13,51
Lyon	12,09
Bordeaux	9,57
Lille	4,97
Strasbourg	4,06
Nancy	2,33

Sur le plan de l'évolution des résultats, les diverses régions enregistrent des résultats sensiblement différents, on trouvera ci-après l'évolution des spectateurs, recettes taxables et prix moyen.

1966-1965. — Evolution des résultats par région cinématographique.

REGIONS	SPECTATEURS		RECETTES TAXABLES		PRIX moyen taxable.
	(1)	(2)	(1)	(2)	
Paris	— 4,85	— 7,08	+ 1,95	— 0,83	+ 7,15
Banlieue	— 9,76	— 11,42	— 3,67	— 5,48	+ 6,76
G. R. P.....	— 9,60	— 11,74	— 0,96	— 3,97	+ 9,56
Bordeaux	— 13,38	— 15,52	— 4,61	— 7,53	+ 10,12
Lille	— 11,46	— 13,18	— 2,11	— 4,61	+ 10,55
Lyon	— 10,78	— 13,06	— 2,67	— 5,83	+ 9,08
Marseille	— 10,61	— 12,66	— 1,51	— 4,29	+ 10,18
Strasbourg	— 10,31	— 12,06	— 1,79	— 4,05	+ 9,50
Nancy	— 13,57	— 15,41	— 3,52	— 6,09	+ 11,63
France	— 9,67	— 11,73	— 1,07	— 3,84	+ 9,52

(1) Dans la comparaison Année 1966/Année 1965, la 53^e semaine 1966 a été prise en compte.

(2) Dans la comparaison 1966/Année 1965, la 53^e semaine 1966 n'a pas été prise en compte.

b) RÉSULTATS PARISIENS

Pour 1966, à Paris (21 % des spectateurs français et 31 % des recettes taxables françaises), la répartition en pourcentage des spectateurs et des recettes entre les salles de première exclusivité et les autres théâtres s'établit ainsi (chiffres provisoires).

Paris. — Salles d'exclusivité et de quartier. — Evolution 1966-1965.

	SPECTATEURS %		RECETTES taxables %	
	1966	1965	1966	1965
Théâtres d'exclusivité.....	44,29	44,39	63,15	61,25
Salles de quartier.....	55,71	55,61	36,85	38,75

En valeur absolue, le nombre des spectateurs est de 48,981 millions en 1966 (21,691 pour les salles d'exclusivité et 27,289 pour les salles de quartier). Les recettes s'élèvent à 242,7 millions de francs en 1966 (153,3 pour les salles d'exclusivité et 89,4 pour les salles de quartier) et le prix moyen des places à 3,28 F pour les salles de quartier et à 7,07 F pour les salles d'exclusivité.

c) RÉSULTATS PAR TRANCHE D'HABITAT

Précisons que la répartition des résultats est traditionnellement, en France, très différente selon les tranches d'habitat. En 1965, année la plus récente pour laquelle sont disponibles les résultats ventilés, on constate l'importante disproportion Résultats-Equipement suivante :

1965. — Equipement et résultats selon l'habitat.

IMPORTANCE des communes.	POPULATION	SALLES	FAUTEUILS	SPECTATEURS	RECETTES taxables.
Ensemble des communes.....	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Plus de 60.000 habitants.....	23	20,04	28,72	49,46	60,51
De 15.001 à 60.000	17,96	17,03	23,04	21,64	19,55
De 8.001 à 15.000	7,62	11,12	11,89	8,64	6,41
De 5.001 à 8.000.....	5,85	10,50	9,34	6,19	4,38
De 2.001 à 5.000.....	12,10	24,74	18,12	10,29	6,76
Moins de 2.000.....	33,47	16,57	8,89	3,78	2,38

Ainsi on peut voir que les communes de plus de 60.000 habitants, c'est-à-dire les soixante plus grandes villes françaises, réalisent plus de 60 % des recettes françaises. En matière d'agglomération, concept plus large, les agglomérations de plus de 100.000 habitants en 1965, au nombre de quarante, représentent 35,7 % de la population française, 29,4 % des salles, 55,7 % des spectateurs et 64,7 % des recettes taxables.

4° ACCUEIL DU PUBLIC

Les spectateurs réservent un accueil plus ou moins favorable aux films programmés selon le genre ou la qualité des films ; c'est tout le problème du succès commercial.

S'il n'est possible de le mesurer statistiquement qu'avec un retard important (les analyses statistiques sur les carrières des films sortis chaque année portent sur quatre années d'exploitation), par contre, il est aisé de chiffrer rapidement avec précision l'évolution du goût du public selon la nationalité des programmes projetés.

Cette évolution s'établit ainsi (pourcentage par rapport au total des spectateurs) :

France. — Spectateurs. — Pourcentage par nationalité (1956-1966).

ANNEES	FILMS français.	FILMS U. S. A.	FILMS italiens.	FILMS britan.	FILMS allem.	Divers.
1956	48,60	33,58	7,16	3,86	3,03	3,77
1957	50,02	32,29	4,42	4,59	2,90	5,78
1958	48,64	30,44	3,50	6,43	4,16	6,83
1959	49,53	31,56	2,97	5,23	4,89	5,82
1960	51,21	28,46	4,36	5,50	5,28	5,19
1961	51,18	27,57	6,17	4,48	4,67	5,93
1962	50,90	29,56	6	3,05	3,42	7,07
1963	48,77	30,69	7,18	3,81	2,36	7,19
1964	48,80	30,40	7,25	5,79	1,88	5,89
1965	52,53	26,97	5,97	7,76	1,47	5,30
1966	51,01	28,07	6,42	7,76	1,64	5,07

5° RECETTES DES FILMS FRANÇAIS EN FRANCE

L'équilibre de la production française implique la réalisation en France métropolitaine de recettes (part producteur) capables d'amortir le plus possible le montant global des capitaux français investis dans cette production (le solde de cet amortissement étant éventuellement fourni par les exportations).

A propos de l'accueil réservé par le public aux films projetés dans les théâtres métropolitains, il a déjà été observé que 51,04 % des spectateurs avaient, en 1966, donné leurs préférences aux films français.

A ces 51,04 % de la fréquentation globale correspondent 53,04 % des recettes taxables enregistrées aux guichets de l'ensemble des salles standard françaises.

L'évolution des recettes des films français par rapport au montant global des recettes enregistrées en France métropolitaine est la suivante :

Part du film français dans la recette taxable.

	En pourcentage.
1954	48,80
1955	48,93
1956	50,36
1957	51,58
1958	49,26
1959	51,40
1960	53,11
1961	52,14
1962	51,23
1963	49,00
1964	50,76
1965	54,79
1966 (provisoire)	53,04

La recette taxable métropolitaine étant de 777,478 millions de francs, les résultats enregistrés par le film français (53,04 %) correspondent à 412 millions de francs sur lesquels les producteurs toucheront environ 17,5 %, soit un ordre de grandeur de 72 millions de francs.

6° OCCUPATION DES ECRANS

L'occupation des écrans français par les films français peut être appréciée soit par le nombre de programmes, soit par le nombre de séances ; le nombre de séances étant bien sûr plus précis, car la durée de passage varie selon les films. *Le temps d'occupation des écrans français* par les films correspondant à des programmes français est de 23,98 semaines par an, si on se réfère au nombre de programmes, et de 24,87 semaines par an, si on se réfère au nombre de séances.

L'évolution du temps d'occupation par les films français pour l'ensemble du territoire est la suivante :

Temps d'occupation des salles par les films français.

ANNEES	NOMBRE DE SEMAINES PAR AN	
	CALCUL BASE sur le nombre de programmes.	CALCUL BASE sur le nombre de séances.
1952	23,70	» (1)
1953	23,31	
1954	22,86	» (1)
1955	22,60	
1956	22,74	» (1)
1957	23,89	»
1958	23,89	»
1959	23,62	» (1)
1960	23,49	»
1961	23,79	»
1962	24,18	» (1)
1963	23,78	»
1964	22,95	23,76
1965	23,77	25,17
1966	23,98	24,87

(1) Non disponible.

En 1966, le temps d'occupation des salles par les films français s'établit ainsi selon les régions :

Temps d'occupation des salles par les films français. — 1966.

REGIONS	NOMBRE DE SEMAINES PAR AN	
	CALCUL BASE sur le nombre de programmes.	CALCUL BASE sur le nombre de séances.
Paris	22,71	23,63
Banlieue	22,18	23,84
G. R. P.	26,84	27,54
Bordeaux	26,65	27,59
Lille	20,26	23,58
Lyon	26,12	26,17
Marseille	22,32	23,34
Strasbourg	18,01	18,89
Nancy	23,32	25,13

7° DECOMPOSITION DE LA RECETTE TAXABLE

Pour 1965 (il est encore trop tôt pour disposer de cette statistique en ce qui concerne 1966), la décomposition de la recette taxable (timbre-quittance et taxe additionnelle exclus) est la suivante :

Décomposition de la recette taxable (1965) en pourcentage.

RECETTE TAXABLE (sans taxe additionnelle ni timbre-quittance).	100 %
Taxe sur les spectacles.....	12,29
Droits d'auteurs.....	1,20
Taxe locale.....	7,50
Part brute exploitant.....	45,78
Actualités	1,38
Part producteur-distributeur.....	31,85

8° CINEMA NON COMMERCIAL

Le C. N. C. a procédé depuis 1965 à la délivrance de nouvelles cartes officielles aux associations affiliées à des fédérations habilitées à diffuser la culture par le film, conformément à la nouvelle réglementation. La mise en place de ces cartes et l'attribution de nouveaux numéros codifiés n'ont pas permis d'effectuer les triages mécanographiques habituels. Ceux-ci seront repris à partir de l'exercice 1967. Au 1^{er} janvier 1967, le nombre de cartes officielles délivrées atteint 10.445.

En 1964, environ 8,200 millions de spectateurs métropolitains avaient été enregistrés, à savoir 1,200 million pour les films de format standard et 7 millions pour les films de format « substandard ».

9° CINEMAS D'ART ET D'ESSAI

Au 21 décembre 1966, 127 cinémas sont classés « Art et essai » ; la répartition par région cinématographique est la suivante :

Paris	46
Banlieue	27
Grande banlieue parisienne.....	20
Bordeaux	7
Lille	1
Lyon	12
Marseille	8
Strasbourg - Nancy	6

10° COEFFICIENT DE FREQUENTATION CINEMATOGRAPHIQUE

(16 mm non compris).

Si l'on veut relier sur le pur plan statistique les entrées enregistrées et la population afin d'obtenir un coefficient théorique de fréquentation (ce qui revient à supposer artificiellement que tous les Français, quel que soit leur âge, vont au cinéma), le coefficient « per capita » s'établit pour la métropole et pour une population 1966 moyenne de ~~49,400~~ millions d'habitants à 4,7 contre 5,3 en 1965 (ces coefficients étant calculés sur la seule base des résultats du 35 mm).

11° DEPENSE CINEMATOGRAPHIQUE MOYENNE DE CHAQUE FRANÇAIS

(16 mm non compris).

Pour une population métropolitaine moyenne de 49,400 millions d'habitants en 1966, la dépense moyenne « per capita » s'établit, pour le cinéma standard et compte non tenu de la perception de la taxe additionnelle, à 15,73 F.

Sur le plan de la dépense effective du spectateur, il convient d'ajouter à la recette taxable le montant de la taxe additionnelle (63,89 millions de francs).

Compte tenu de la taxe additionnelle, la dépense cinématographique « per capita » atteint alors 17,03 F pour une population de 49,400 millions.

V. — Les exportations cinématographiques.

1° MONTANT DES VENTES FORFAITAIRES ET DES MINIMA GARANTIS RESULTANT DE LA CESSIION DES DROITS D'EXPLOITATION DES FILMS FRANÇAIS DANS LES TERRITOIRES ETRANGERS

Pour suivre l'évolution de l'expansion du Cinéma français à l'étranger, le seul moyen d'information restant à la disposition du Centre national de la Cinématographie est constitué par l'enregistrement des contrats de cession des droits d'exploitation des films français à l'étranger.

Les statistiques établies à partir des chiffres des ventes forfaitaires et des minima garantis (part revenant au producteur français) recueillis lors de la délivrance des autorisations d'exportation visées par le Centre national de la Cinématographie et le Ministère de l'Economie et des Finances sont toutefois imparfaites car elles ne tiennent pas compte :

1° Des sommes provenant de l'exploitation des films au pourcentage pur et simple ;

2° Des dépassements de minima garantis ;

3° Des cessions de droits d'exploitation de films exportés vers la zone franc, ces dernières n'étant pas soumises à l'obtention d'une autorisation d'exportation ;

4° Des annulations de contrat qui ne sont pas immédiatement portées à la connaissance du Centre national de la Cinématographie.

Il convient également de faire observer que si le Centre national de la Cinématographie est informé des contrats au moment où l'exportateur sollicite l'autorisation d'exportation, il n'est pas avisé par celui-ci de la réalisation effective des dispositions financières du contrat.

Les statistiques établies sur ces bases, pour 1965 et 1966, permettent les études comparatives suivantes :

**Evolution du montant des ventes forfaitaires et des minima garantis
résultant de la cession des droits d'exploitation des films dans les territoires étrangers.**

(En francs.)

	1 9 6 5			1 9 6 6		
	Nombre de contrats.	Part française.	%	Nombre de contrats.	Part française.	%
Films français :						
L. M.	1.532	57.759.441	89,2	1.416	69.385.288	92,2
C. M.	266	1.008.484	1,5	230	723.641	1
Films étrangers :						
L. M.	162	2.691.962	4,1	121	2.114.988	3
C. M.	12	106.955	0,2	18	30.280	
Films de télévision..	79	3.210.187	5	66	2.921.665	3,8
	2.051	64.777.029	100	1.849	75.175.862	100

NOTA. — Films TV, voir notule page XVII.

Dans cette statistique sont mentionnées, en plus des ventes de films français ou de coproduction, les ventes de films étrangers dont les droits appartiennent à des sociétés françaises et celles des films français dits « de télévision » (voir notule page XVII).

Sur un plan d'ensemble, on constate une hausse de 16 % en 1966 par rapport à 1965.

Par ailleurs, la comparaison des résultats des cessions des films français de long métrage fait apparaître, en dépit d'une diminution de 7 % du nombre des contrats, une augmentation de 20 % du montant de la part française, cette part représentant, en 1966, 92,2 % du montant total des cessions, alors qu'elle était, en 1965, de 89,2 %.

Il est indispensable, pour la bonne interprétation de ces statistiques, de signaler, à propos de cette sensible augmentation, les faits suivants :

- un film représente à lui seul, 31 % de la recette totale d'exportation des films français de long métrage et 50 % de cette recette sont réalisés par 7 films seulement.

Les statistiques étudiées dans les tableaux suivants ne font état que des montants résultant des cessions de films français de long et de court métrage.

2° EVOLUTION DES CESSIONS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

a) Longs métrages. — Evolution des cessions.

(En millions de francs.)

1965			1966
22,335	1	Europe	25,122
10,197	2	Amérique du Nord	8,030
4,385	3	Asie — Océanie	3,059
1,897	4	Amérique Latine	1,317
0,390	5	Afrique (à l'exception des pays de la zone franc)	0,509
18,555		Monde entier (à l'exception de certaines zones)	31,348
57,759			69,385

Les résultats montrent que l'ordre d'importance des marchés n'a pas changé et l'on constate une augmentation en 1966 par rapport à 1965 pour l'Europe et le monde entier.

La rubrique « Monde entier à l'exception de certaines zones » qui avait marqué un fléchissement en 1965 par rapport aux années précédentes, enregistre une augmentation en 1966 et représente 45 % de l'ensemble. Toutefois, au sujet de cette augmentation, il convient de rappeler l'observation faite précédemment ; c'est dans cette rubrique, en effet, que se placent plusieurs des films qui totalisent 50 % de la recette globale et notamment celui qui réalise 31 % de cette recette.

b) Courts métrages. — Evolution des cessions.

(En millions de francs.)

1965			1966
0,511	1	Europe	0,401
0,229	2	Amérique du Nord	0,279
0,020	3	Asie — Océanie	0,020
0,061	4	Amérique Latine	0,006
0,051	5	Afrique (à l'exception des pays de la zone franc)	0,001
0,136		Monde entier (à l'exception de certaines zones)	0,016
1,008			0,723

3° EVOLUTION DES CESSIONS SUR LES PRINCIPAUX MARCHES ETRANGERS

Cette statistique a uniquement pour base le montant des contrats de cession signés directement avec chacun des pays considérés, en vue d'une exploitation dans ce seul territoire ; elle ne tient pas compte, de ce fait, des contrats totalisés à la rubrique « Monde entier à l'exception de certaines zones » dont les montants ne peuvent être ventilés par pays.

a) Longs métrages, évolution des cessions.

PAYS	1965	1966	DIFFERENCE
	(En millions de francs.)		(%)
Allemagne Fédérale.....	6,641	8,315	+ 25,2
Amérique Latine.....	1,897	1,317	— 30
Belgique-Luxembourg	3,109	4,174	+ 34,2
Canada	2,146	2,017	— 6
Espagne	3,057	1,857	— 39,2
Grande-Bretagne	0,611	0,538	— 11,9
Italie	1,153	2,592	+ 124,8
Japon	0,873	0,315	— 63,9
Pays-Bas	0,860	0,515	— 40,1
Suède	0,651	0,795	+ 22,1
Suisse	2,664	2,519	— 5,4
U. R. S. S.	0,232	0,156	— 32,7
Démocraties populaires.....	0,682	0,896	+ 31,3
U. S. A.	3,569	1,767	— 50,4

On constate, notamment, une baisse importante sur le Japon ainsi que sur les Pays-Bas, ce pays étant le seul parmi ceux de la C. E. E. à accuser une diminution en 1966 par rapport à 1965. La forte baisse sur les U. S. A. doit être nuancée par le fait que les droits, pour ce territoire, peuvent avoir été fréquemment cédés en même temps pour le Canada d'expression anglaise. De plus, les U. S. A. sont très souvent compris dans la rubrique « Monde entier » et les cessions pour ce territoire ne peuvent alors apparaître dans le tableau ci-dessus.

Enfin, au sujet de l'importante augmentation de l'Italie, on doit observer que ce résultat est dû à l'exportation dans des conditions exceptionnelles au marché d'un ou deux films.

b) Courts métrages, évolution des cessions.

PAYS	1965	1966
	(En millions de francs.)	
Allemagne Fédérale.....	0,261	0,124
Amérique Latine.....	0,061	0,006
Belgique-Luxembourg	0,020	0,050
Canada	0,143	0,232
Espagne	»	0,005
Grande-Bretagne	0,087	0,012
Italie	0,020	0,010
Japon	0,001	0,017
Pays-Bas	0,015	0,012
Suède	»	0,008
Suisse	0,042	0,020
U. R. S. S.	0,010	0,059
Démocraties populaires.....	0,035	0,024
U. S. A.	0,063	0,046

**4° EVOLUTION DES CSSIONS DANS LES PAYS
DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE (C. E. E.)**

a) Longs métrages, évolution des cessions.

Pays.	1965	1966
	(En millions de francs.)	
Allemagne fédérale.....	6,641	8,315
Belgique-Luxembourg	3,109	4,174
Italie	1,153	2,592
Pays-Bas	0,860	0,515
	11,763	15,596

b) Courts métrages, évolution des cessions.

Pays.	1965	1966
	(En millions de francs.)	
Allemagne fédérale	0,261	0,124
Belgique-Luxembourg	0,020	0,050
Italie	0,020	0,010
Pays-Bas	0,015	0,012
	0,316	0,196

5° EVOLUTION DES CESSIONS DANS LES PAYS DE L'ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (O. C. D. E.)

a) Longs métrages. — Evolution des cessions.

PAYS	1965	1966
	(En millions de francs.)	
Allemagne Fédérale.....	6,641	8,315
Autriche	0,300	0,157
Belgique-Luxembourg	3,109	4,174
Canada	2,146	2,017
Danemark	0,013	0,256
Espagne	3,057	1,857
Grande-Bretagne	0,611	0,538
Grèce	0,413	0,434
Irlande		
Islande	Pas de cession directe pour ces pays.	
Italie	1,153	2,592
Norvège	0,147	0,102
Pay-Bas	0,860	0,515
Portugal	0,630	0,484
Suède	0,651	0,795
Suisse	2,664	2,519
Turquie	0,281	0,215
U. S. A.	3,569	1,767
	26,245	26,737

b) Courts métrages. — Evolution des cessions.

PAYS	1965	1966
	(En millions de francs.)	
Allemagne Fédérale.....	0,261	0,124
Autriche.....	0,001	0,003
Belgique-Luxembourg.....	0,020	0,050
Canada.....	0,143	0,232
Danemark.....	0,001	0,004
Espagne.....	»	0,005
Grande-Bretagne.....	0,037	0,012
Grèce.....	»	»
Irlande.....	} Pas de cession directe pour ces pays.	
Islande.....		
Italie.....	0,020	0,010
Norvège.....	»	»
Pay-Bas.....	0,015	0,012
Portugal.....	0,005	0,030
Suède.....	»	0,008
Suisse.....	0,042	0,020
Turquie.....	»	0,002
U. S. A.....	0,063	0,046
	0,608	0,558

Nota. — Films de télévision : il est impossible de ventiler les cessions de films français et étrangers par secteur d'exploitation (commercial, non commercial, télévision) car, le plus souvent, les droits vendus couvrent l'ensemble de ces secteurs.

Les films dits « de TV » qui figurent dans cette statistique sont essentiellement ceux réalisés pour la télévision, qu'il s'agisse d'un film constituant à lui seul une émission ou d'une série ou magazine composé d'un ensemble de films. Il est précisé, à ce sujet, qu'un contrat de cession peut couvrir, selon les cas, soit un seul film, soit une série.

VI. — Le cinéma français dans l'économie générale du pays.

Comme l'an passé, on ne saurait clore ce panorama sans dresser à très grands traits, une toile de fond de l'économie française dans son ensemble à seule fin d'y projeter le profil du cinéma français et de lui donner ainsi un sens et une portée qu'on risquerait autrement, de ne pouvoir estimer à leurs valeurs exactes (les statistiques de ce chapitre proviennent pour la plupart de l'Institut national de la Statistique et des Etudes économiques).

1° DEMOGRAPHIE ET CINEMA

Les statistiques disponibles permettent dès maintenant de dégager les caractéristiques essentielles de l'évolution démographique en 1966 et d'évaluer la population de la France au début de 1967.

Evolution démographique 1966.

Les principaux résultats du mouvement naturel de la population en 1966 peuvent être ainsi évalués :

Mariages	340.000
Naissances vivantes	860.000
Décès	525.000

Population de la France au 1^{er} janvier 1967 : 49,650 millions d'habitants.

Soit 16,820 millions de moins de 20 ans, 26,732 de 20 à 64 ans et 6,098 de 65 ans et plus.

Rapportée à la population totale (population moyenne par année), la moyenne annuelle de fréquentation cinématographique du Français (cinéma 16 mm non compris) s'élève à :

$1954 = \frac{389}{43,057} = 8,8$	$1957 = \frac{411,2}{44,311} = 9,2$	$1960 = \frac{354,6}{45,684} = 7,7$	$1963 = \frac{291,8}{47,853} = 6,0$
$1955 = \frac{395}{43,428} = 9,1$	$1958 = \frac{371}{44,789} = 8,2$	$1961 = \frac{328,3}{46,163} = 7,1$	$1964 = \frac{275,5}{48,416} = 5,6$
$1956 = \frac{399}{43,843} = 9,0$	$1959 = \frac{353,7}{45,240} = 7,8$	$1962 = \frac{311,6}{46,998} = 6,6$	$1965 = \frac{259,1}{48,922} = 5,3$
$1966 = \frac{232,8}{49,400} = 4,7$			

Précisions que les chiffres révisés de population ci-dessus utilisés sont ceux de la population moyenne (moyenne du chiffre 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année).

2° SPECTACLES, LOISIRS ET CINEMA

Courses de chevaux. — Montant des sommes engagées de 1959 à 1965.

ANNEES	PARI MUTUEL hippodrome. (P. M. H.)	PARI MUTUEL urbain. (P. M. U.)	TOTAL (métropole).
(En millions de francs.)			
1959	351,3	1.079,4	1.430,7
1960	377,3	1.327,2	1.704,5
1961	413,7	1.666,7	2.080,4
1962	449,7	2.105,1	2.554,8
1963	503,2	2.887,6	3.390,8
1964	570,9	(*) 3.844,8	4.415,7
1965	646,7	4.655,0	5.301,7

(*) Dont 2.434,7 pour le tiercé en 1964.

Loterie nationale. — Montant des ventes de billets de 1959 à 1965.

Produits bruts en millions de francs.

1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
642,017	660,523	695,391	703,237	678,587	687,395	692,55

Recette des spectacles et produit de la taxe pour la Seine et la France entière de 1957 à 1965.

Unité : millions de francs.

		1 ^{re} CATEGORIE	2 ^e CATEGORIE (cinéma).	3 ^e CATEGORIE	4 ^e CATEGORIE	5 ^e CATEGORIE	ENSEMBLE des catégories (1).	POURCENTAGE du cinéma (2 ^e C.) par rapport au total des spectacles.	
Seine ...	Recettes taxables.	1957..	85,3	165,7	34,0	11,2	296,4	55,9	
		1958..	91,3	181,7	29,9	10,8	313,9	57,9	
		1959..	103,1	181,5	27,2	12,7	324,6	55,9	
		1960..	111,5	211,8	29,0	12,5	364,8	58,0	
		1961..	100,5	193,5	30,0	14,3	338,3	57,2	
		1962..	100,4	212,5	31,4	14,4	358,7	59,2	
		1963..	114,2	235,3	35,3	16,1	400,1	58,8	
		1964..	113,5	255,2	37,1	16,1	421,9	60,5	
		1965..	117,6	266,8	39,4	17,0	440,8	60,5	
	Produit de la taxe.	1957..	3,3	33,7	4,6	3,3	2,9	48,0	70,2
		1958..	3,4	37,7	3,8	3,2	3,1	51,6	73,2
		1959..	4,3	37,8	3,2	3,8	3,4	52,7	71,8
		1960..	5,3	41,5	3,5	4,3	3,6	58,2	71,3
		1961..	4,6	36,7	3,6	4,5	3,9	53,3	68,8
		1962..	4,6	41,7	3,9	4,8	4,5	59,5	70,0
		1963..	5,7	41,5	4,3	5,2	5,6	62,3	66,6
		1964..	5,8	44,4	4,5	5,7	6,4	66,8	66,5
		1965..	5,5	46,8	5,0	6,2	7,3	70,8	66,1

		1 ^{re} CATEGORIE	2 ^e CATEGORIE (cinéma).	3 ^e CATEGORIE	4 ^e CATEGORIE	5 ^e CATEGORIE	ENSEMBLE des catégories (1).	POURCENTAGE du cinéma (2 ^e C.) par rapport au total des spectacles.	
France entière.	Recettes taxables.	1937..	165,6	575,0	84,8	12,5	838,1	68,6	
		1958..	172,1	612,5	87,6	12,0	884,3	69,3	
		1959..	192,4	618,8	91,8	13,9	917,1	67,5	
		1960..	200,2	735,9	96,9	14,0	1.047,0	70,2	
		1961..	189,9	670,9	102,3	15,5	978,6	68,5	
		1962..	193,5	684,6	110,6	15,9	1.004,6	68,1	
		1963..	221,7	724,5	124,7	17,2	1.088,1	66,6	
		1964..	232,2	746,8	142,3	18,0	1.139,3	65,6	
		1965..	247,6	763,1	162,7	18,7	1.192,1	64,0	
	Produit de la taxe.	1957..	5,1	84,1	9,0	3,4	6,5	108,3	77,6
		1958..	5,3	94,4	9,2	3,3	7,1	119,5	79,0
		1959..	6,3	94,2	9,0	3,8	8,0	121,4	77,6
		1960..	7,4	104,0	9,5	4,4	8,8	134,1	77,5
		1961..	6,7	87,3	10,1	4,6	9,9	118,6	73,6
		1962..	6,9	94,9	11,0	5,0	12,2	130,0	73,0
		1963..	8,3	91,7	12,6	5,4	15,4	133,4	68,7
		1964..	8,7	92,9	13,8	5,9	18,8	140,1	66,3
		1965..	8,5	97,9	15,7	6,4	21,7	150,2	65,1

Source : Ministère des Finances.

(1) Non compris les recettes taxables de la 5^e catégorie.

Première catégorie. — Théâtres, concerts, cabarets d'auteur, cirques, spectacles de variétés, attractions et jeux d'adresse divers, jeux et spectacles forains, réunions sportives autres que celles classées en 3^e catégorie et tous spectacles non désignés dans les autres catégories.

Deuxième catégorie. — Cinéma et séances de télévision.

Troisième catégorie. — Music-hall, dancing, courses d'automobiles, courses de chevaux et de chiens, matches de boxe ou de catch, tirs aux pigeons, courses de taureaux, combats de coqs.

Quatrième catégorie. — Cercles et maisons de jeux.

Cinquième catégorie. — Appareils automatiques installés dans les lieux publics.

NOTA. — Les chiffres cinéma du tableau G 3 (spectacle de 2^e catégorie) sont ceux du Ministère des Finances et tiennent compte de la recette des salles de 16 mm.

3° DEPENSES DE CONSOMMATION ET CINEMA (1959 à 1965)

Le tableau G 4 présente pour les sept dernières années la valeur des postes de dépense des budgets des ménages français, ainsi que le coût total de cette consommation. Une ligne cinéma y a été ajoutée, représentant la recette brute globale ou dépense du consommateur, c'est-à-dire, outre la recette brute du cinéma, le montant connu de la perception de la taxe additionnelle et estimé de la perception du timbre-quittance ; celle ligne permet de voir la place du cinéma dans l'ensemble de la consommation.

Dépenses de consommation des ménages sur l'ensemble du territoire métropolitain de 1959 à 1965 aux prix courants.

Unité : millions de francs.

	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965 (p)
1. Alimentation et boissons.....	63.249	67.340	71.319	78.090	84.861	89.667	93.755
2. Habillement	20.122	22.313	24.262	26.818	30.638	32.148	33.115
3. Habitation	27.447	30.062	33.003	37.683	43.071	46.229	49.286
4. Hygiène et santé.....	15.967	18.145	20.250	22.956	26.722	31.084	34.037
5. Transport et télécommunication.	12.741	14.212	16.098	18.523	20.957	23.224	24.851
6. Culture et loisirs.....	11.524	12.771	14.015	15.717	17.658	19.239	19.934
7. Hôtels, cafés, restaurants et divers	16.577	18.078	19.742	21.786	24.495	27.177	29.220
Consommation totale..	167.627	182.921	198.689	221.573	248.402	268.778	284.198

	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Recette brute globale du cinéma (35 mm + 16 mm), taxe additionnelle et timbre-quittance.....	735	765 (*)	737	788	829	850,4	(*)798,6

Source : C. N. C.

(*) Timbre-quittance non compris.

4° CINEMA ET TELEVISION

Quelle est l'évolution des comptes de postes récepteurs de télévision en France. C'est ce que montre le tableau G.5.

La télévision en France.

Comptes télévision au 1^{er} janvier :

	TOTAL	EN LIEUX PUBLICS
	1956	260.508
1957	442.433	6.558
1958	683.229	7.924
1959	998.594	10.657
1960	1.368.145	14.173
1961	1.901.948	16.696
1962	2.554.821	17.701
1963	3.426.839	17.454
1964	4.400.278	16.708
1965	5.414.276	16.444
1966	6.489.014	15.905
1967	7.471.192	15.710

Rappelons qu'en raison des opérations d'enregistrement et des déclarations en retard, le nombre des comptes est toujours légèrement inférieur au nombre de postes en fonctionnement (100.000 environ).

5° INDICE NATIONAL DES PRIX A LA CONSOMMATION
DES FAMILLES DE CONDITION MODESTE

(259 articles, base 100 en 1962.)

Niveaux atteints par l'indice national « des 259 articles »
et ses principaux groupes (base 100 en 1962).

GROUPES	PONDERATION	1963	1964	1965	AVRIL 1966	AOUT 1966	DECEMBRE 1966
		Ensemble	1.000	104,8	108,4	111,1	113,5
I. — Aliments et boissons	450	105,1	108,9	111,4	114,1	114,4	115,5
II. — Habitation	185	106,2	110,3	111,4	114,1	119,8	120,9
III. — Hygiène, soins	86	105,5	109,3	113,6	116,3	118,1	118,4
IV. — Transports	65	104,0	105,5	106,4	108,3	108,9	110,1
V. — Habillement, linge	133	102,2	105,9	108,0	109,3	109,8	111,2
VI. — Distractions, divers	81	103,6	107,0	108,3	109,1	109,5	110,7
dont							
Spectacle	5	109,7	117,4	126,5	132,4	135,3	139,4
Cinéma (dans spectacle) ..	4	110,8	119,2	129,7	136,3	139,6	143,7

Il est nécessaire de noter que si pour les différents articles figurant dans l'indice existent souvent des caractéristiques bien précises et permanentes (exemple : le prix du kilomètre S. N. C. F. en seconde classe), il n'en est pas de même en matière de cinéma où le prix d'entrée a tendance désormais à varier selon l'importance du spectacle proposé.

Ainsi, le prix d'entrée d'une salle de spectacle cinématographique peut augmenter parfois considérablement mais le spectacle présenté alors au public est d'une qualité et d'une durée supérieures.

6° LE CINEMA DANS QUELQUES PAYS D'EUROPE (en 1965).

Enfin, le tableau G 7 permettra de comparer quelques données cinématographiques importantes dans différents pays d'Europe (Etats-Unis d'Amérique pour comparaison).

Le cinéma dans quelques pays d'Europe en 1965.

1965	SALLES de cinéma (35 mm).	SPECTATEURS (en millions).	RECETTES	FILMS produits (*).
France	5.454	269,5	805,5 (millions FF).	142
Italie	10.456 (et 16 mm).	663	159,1 milliards de lires).	182
Allemagne fédérale.....	5.209	320	665 millions de DM).	72
Belgique (1964).....	1.165	46,5	1.636 (millions FB).	2
Pays-Bas	537	38,7	74,1 (millions florins).	1
Luxembourg (1964).....	52	4	651 (millions F lux.).	—
Grande-Bretagne	1.971	326,5	61,6 (millions £).	70 (e)
Etats-Unis d'Amérique..	13.000 dont 3.500 drive ins environ.	44 millions par semaine.	975 (millions \$).	165 (e)

(*) Y compris les coproductions comptabilisées dans chaque pays coproducteur.

VII. — Exploitation et équipement selon les circonscriptions d'action régionale (1965).

Etant donné le tracé très spécifique des régions de distribution cinématographiques, il a paru intéressant de regrouper un certain nombre de renseignements concernant l'industrie cinématographique par circonscription d'action régionale, circonscriptions qui correspondent, rappelons-le, à de réelles unités économiques. On trouvera des détails complémentaires sur ces circonscriptions (décrets du 9 janvier 1959 et du 2 juin 1960) dans le « Bulletin d'Informations » C. N. C., n° 101, octobre 1966, page 155.

Equiperment et exploitation. — Valeurs absolues.

CIRCONSCRIPTIONS d'action régionale.	H.	Hc.	Qe.	F.	S.	Rb.
Nord	3,659	2,637	445	261.449	18,284	39,717
Picardie	1,482	0,604	137	72.564	4,924	12,139
Région parisienne.....	8,470	7,361	679	434.251	71,863	295,194
Centre	1,858	0,823	170	76.002	6,616	18,005
Haute Normandie.....	1,398	0,805	133	71.684	6,680	18,672
Basse Normandie.....	1,208	0,511	146	62.766	4,703	12,407
Bretagne	2,397	1,115	222	106.520	8,412	21,148
Pays de la Loire.....	2,462	1,339	315	132.457	10,544	27,451
Poitou - Charente	1,451	0,608	180	75.685	5,826	15,920
Limousin	0,734	0,310	62	26.783	1,746	4,922
Aquitaine	2,313	1,234	305	134.501	10,563	30,842
Midi - Pyrénées	2,061	1,045	246	108.293	7,981	22,358
Champagne	1,206	0,590	109	58.127	5,245	13,124
Lorraine	2,194	1,283	293	136.997	13,408	29,247
Alsace	1,318	0,777	168	66.014	9,806	20,379
Franche-Comté	0,928	0,452	118	52.039	4,075	10,058
Bourgogne	1,439	0,637	134	56.862	5,123	14,010
Auvergne	1,273	0,516	113	47.643	4,288	12,493
Rhône - Alpes	4,019	2,511	495	213.366	20,252	64,270
Languedoc	1,555	1,092	397	150.506	11,042	26,347
Provence - Côte d'Azur - Corse.....	3,095	2,591	493	228.495	27,475	80,801
France entière.....	46,520	28,831	5.360	2.573.000	258,866	789,512

H = population totale (en millions). — (Recensement I. N. S. E. E. 1962.)

Hc = population des communes équipées en 35 mm (en millions).

Qe = nombre de salles 35 mm en juin 1966.

F = nombre de fauteuils en juin 1966.

S = spectateurs 1965 (en millions).

Rb = recettes taxables 1965 (en millions de francs).

**EQUIPEMENT ET EXPLOITATION. — IMPORTANCE RESPECTIVE DES CIRCONSCRIPTIONS
ET RESULTATS MOYENS**

CIRCONSCRIPTIONS d'action régionale.	H	Hc	Qe	F	S	Rb	Mb	Dm	Pm
Nord	7,87	9,15	8,30	10,16	7,06	5,08	5	10,85	2,17
Picardie	3,19	2,09	2,56	2,82	1,90	1,54	3	8,19	2,47
Région parisienne.....	18,21	25,53	12,67	16,88	27,76	37,38	8	34,85	4,11
Centre	3,99	2,85	3,17	2,95	2,56	2,28	4	9,69	2,72
Haute Normandie.....	3,01	2,78	2,48	2,79	2,58	2,37	5	13,36	2,80
Basse Normandie.....	2,60	1,77	2,72	2,43	1,82	1,57	4	10,27	2,64
Bretagne	5,15	3,87	4,14	4,14	3,25	2,68	4	8,82	2,51
Pays de la Loire.....	5,29	4,64	5,88	5,15	4,07	3,48	4	11,15	2,60
Poitou - Charente	3,12	2,11	3,36	2,94	2,25	2,02	4	10,97	2,73
Limousin	1,58	1,08	1,16	1,04	0,68	0,62	2	6,71	2,82
Aquitaine	4,97	4,28	5,69	5,23	4,08	3,91	5	13,34	2,92
Midi - Pyrénées	4,43	3,62	4,59	4,21	3,08	2,88	4	10,85	2,80
Champagne	2,59	2,05	2,03	2,26	2,03	1,66	4	10,88	2,50
Lorraine	4,72	4,45	5,47	5,33	5,18	3,70	6	13,33	2,18
Alsace	2,83	2,70	3,13	2,57	3,79	2,58	7	15,46	2,08
Franche-Comté	1,99	1,57	2,20	2,02	1,57	1,27	4	10,83	2,47
Bourgogne	3,09	2,21	2,50	2,21	1,98	1,78	4	9,73	2,73
Auvergne	2,74	1,79	2,11	1,85	1,66	1,58	3	9,81	2,91
Rhône - Alpes	8,64	8,71	9,23	8,29	7,82	8,14	5	15,99	3,17
Languedoc	3,34	3,75	7,41	5,85	4,27	3,34	7	16,94	2,39
Provence - Azur - Corse	6,65	8,99	9,20	8,88	10,61	10,22	9	26,11	2,94
France entière.....	100,00	100,00	100,0	100,00	100,00	100,00	6	16,97	3,05

- H** = population totale (pourcentage par rapport au total France).
Hc = Population des communes équipées en 35 mm (pourcentage par rapport au total France).
Qe = nombre de salles 35 mm en juin 1966 (pourcentage par rapport au total France).
F = nombre de fauteuils en juin 1966 (pourcentage par rapport au total France).
S = spectateurs 1965 (pourcentage par rapport au total France).
Rb = recettes taxables 1965 (pourcentage par rapport au total France).
Mb = coefficient de fréquentation 1965 (population totale).
Dm = dépense moyenne, par habitant en 1965 (population totale).
Pm = prix moyen de place 1965.